La Presse

Le plus grand quotidien français d'Amérique

Montréal, ◆
jeudi 19 juin 1997
113e année No 236
76 pages, 6 cahiers
ÎLES-DE-LA-MADELEINE 1 $
60¢ TAXES EN SUS

GREICHE & SCAFF
OPTOMÉTRISTES
336-4444
ACHETEZ MAINTENANT
ET PAYEZ SUR
1 AN
SANS INTÉRÊT*
* Sur approbation de crédit
Détails en magasin.
2514711-M

Cyberpresse

Les promesses difficiles à tenir de Java
page B9

Police
Révélations étonnantes d'un témoin à la Commission Poitras
page A4



Sortir
Suivez l'artiste !
page D1

Baseball
Montréal Expos 1
Orioles 0
page S3

Libéraux et péquistes s'entendent

Grâce au consensus obtenu, les commissions scolaires linguisiques pourront être créées

KATIA GAGNON
du bureau de La Presse, QUÉBEC

Avec un consensus renouvelé in extremis entre libéraux et péquistes à l'Assemblée nationale, Québec pourra finalement, sans controverse, réclamer à Ottawa un amendement à l'article 93 de la Constitution pour enfin créer des commissions scolaires linguistiques.

La suggestion du professeur Jean-Pierre Proulx aura finalement réussi à rallier les deux côtés de l'Assemblée nationale. À l'issue d'une réunion de quatre heures, le Conseil des ministres a ajouté des amendements rejoignant la proposition Proulx au projet de loi de la ministre Pauline Marois, qui sera adopté à l'unanimité dès aujourd'hui, dernière journée de la session parlementaire.

« L'intégration des immigrants à la communauté francophone constituant une priorité pour la société québécoise, la présente loi n'a pas pour effet de modifier ou de conférer quelque droit à l'instruction dans la langue de la minorité », stipule le nouvel amendement.

Pour la ministre Pauline Marois, il s'agit là de garanties solides, qui assurent le gouvernement que l'accès à l'école anglaise ne pourra pas être étendu en invoquant, devant les tribunaux, que les anglophones peuvent voter à la commission scolaire de leur choix.

« La suggestion de M. Proulx, encadrée légalement, nous permet de ne pas étendre l'accès à l'école anglaise, ce qui préserve le

Voir **LIBÉRAUX** *en A2*

Violence à la télé: des cotes à l'écran pour aider les parents

VINCENT MARISSAL
du bureau de La Presse, OTTAWA

Incapables d'implanter la technologie de la « puce antiviolence » comme l'a exigé le CRTC en mars 1996, les radiodiffuseurs offriront en septembre prochain un système de cotes à l'écran pour aider les parents à choisir les émissions convenables pour leurs enfants.

L'industrie canadienne de la radiodiffusion devait, par ordre du CRTC, encoder une cote de violence des émissions à l'aide des puces anti-violence dès septembre 1996. Des difficultés techniques d'implantation repoussent toutefois l'arrivée de ce système « dès que ce sera possible », indique le CRTC dans une décision rendue hier.

La puce antiviolence devra être efficace, conviviale et abordable, ajoute le Conseil, rappelant que ce sont les téléspectateurs qui devront assumer les frais, du moins en partie, de la technologie mise à leur disposition. Outre les avertissements concernant la violence, le système englobera les messages sur le langage grossier, la nudité et le sexe.

En attendant que les obstacles technologiques soient éliminés, les diffuseurs s'engagent à fournir les cotes de violence aux téléspectateurs pour les émissions pour enfants, les longs métrages, les dramatiques et les « télévérités » (reality show).

Des icones apparaîtront à l'écran, comme cela se fait déjà pour les émissions renfermant des scènes de nudité ou de sexe ou un langage grossier. Les émissions seront classées en six niveaux : enfants, enfants de plus de huit ans, famille, avertissement aux parents, plus de 14 ans et adultes.

Au Québec, précise le CRTC, le système de classification de la Régie du cinéma (la cote qui apparaît sur les affiches de films) demeure la norme.

« Le CRTC est convaincu que cette initiative sera très utile pour aider les parents à faire des choix éclairés quant aux émissions qui conviennent à leur famille », écrit l'organisme fédéral de contrôle dans son communiqué.

S'il se dit satisfait des efforts des diffuseurs pour éviter que les enfants ne soient exposés à la

Voir **VIOLENCE** *en A2*

Succès mitigé des chauffeurs de taxi



PHOTO ROBERT SKINNER, *La Presse*

Un cycliste tenant son vélo à bout de bras se faufile à travers des taxis immobilisés rue Saint-Antoine, en face du square Victoria. 200 chauffeurs de taxi ont participé hier à une manifestation qui avait pour but de presser le gouvernement d'adopter des changements législatifs leur permettant de former une association professionnelle. **À lire en page A7**

Montréal va « naturaliser » certains espaces verts

En clair, cela signifie que l'herbe ne sera pas coupée partout

MARTIN PELCHAT

En raison des compressions budgétaires, les Montréalais devront s'habituer cet été à voir l'herbe pousser sur certains espaces verts et à compter, pour l'entretien des parcs, sur des « équipes volantes » au lieu des traditionnels gardiens.

Le Service de l'horticulture et de l'entretien des parcs de la Ville de Montréal doit composer cette année avec une ponction de trois millions sur un budget qui était l'an dernier de 40 millions.

C'est une des principales raisons pour lesquelles la Ville se lance cet été dans la « gestion différenciée des espaces verts ». En clair, cela signifie qu'une partie de ces espaces ne seront pas tondus. « On va les naturaliser », préfère dire le surintendant en chef du service, Jean-Jacques Lincourt.

Il s'agira essentiellement de secteurs non utilisés par le public, insiste-t-il. Ainsi, la bande verte longeant la rue Notre-Dame, dans l'est, continuera d'être entretenue comme auparavant là où le public s'installe pour admirer les feux d'artifice.

Mais à l'est de Pie-IX, la Ville laissera pousser. Il en sera de même sur les terrains en pentes abruptes, par exemple, et en bordure de viaducs ou de zones boisées des grands parcs, comme le mont Royal et le parc Angrignon. « Il est évident que le centre-ville s'y prête moins en raison de l'usage plus fréquent qu'on y fait », note M. Lincourt, selon qui moins de 1 % des espaces verts seront ainsi touchés.

La Ville ne laissera pas tout à fait ces espaces à l'abandon, car une fois qu'on aura recensé ce qui y pousse naturellement, on essaiera

Voir **MONTRÉAL** *en A2*

Pol Pot le despote serait jugé par un tribunal international

Le chef des Khmers rouges se serait livré à d'ex-camarades

d'après AP et AFP
PHNOM PENH

Après une semaine de traque, le chef des Khmers rouges, Pol Pot, s'est finalement rendu hier à d'anciens camarades ralliés à Phnom Penh.

C'est ce qu'a affirmé le général Nhek Bunchhay, chef d'état-major adjoint de l'armée cambodgienne. On ne disposait toutefois encore d'aucune confirmation de la reddition de cet homme, baptisé « frère numéro un » par ses anciens amis et dont on a déjà annoncé plusieurs fois la mort.



PHOTO AFP

Le leader des Khmers rouges, Pol Pot.

« Ce soir, Pol Pot s'est rendu avec une quinzaine de Khmers rouges », a déclaré le général Nhek, ajoutant que ces Khmers rouges ralliés à Phnom Penh comptaient le garder pour le livrer à un tribunal international afin qu'il soit jugé pour son rôle dans le génocide de deux millions de Cambodgiens entre 1975 et 1979. Quelques instants avant cette déclaration, la radio clandestine de la guérilla avait annoncé que Pol Pot avait « avoué » et qu'une « nouvelle ère »

Voir **POL POT** *en A2*

926
JOURS AVANT L'AN 2000

INDEX

Petites annonces		- affaires	E2	Bandes dessinées	C3	Feuilleton	C6
- Index	C2	Arts et spectacles	D6 à D12	Bridge	D13	Foglia Pierre	A5
- Immobilier	C2 à C4	- horaire spectacles	D8	Décès	D14	Horoscope	C4
- marchandises	C4, C5	- horaire télévision	D10	Économie	E1 à E9	Le monde	C1, C8
- emplois	C5	- télévision	D7	Éditorial	B2	Loteries	A2, A4
- automobile	C5 à C7, D13			Êtes-vous observateur	C2	Mots croisés	C7

Mot mystère	C6
Opinions	B3
Politique	B1, B4 à B8
Tabloïd Sports	
- Philippe Cantin	S5

ÉDITORIAL
Un nouveau virus sur le web: l'OLF
- Alain Dubuc
page B2

MÉTÉO
Dégagement en matinée
Max. 25, min. 14
Cahier Sports, page 16

6 21924 98765 1

Les SCP numériques de Cantel[MD] AT&T[MC] : LA NOUVELLE FAÇON DE PARLER AFFAIRES
FAITES LE 1 800 IMAGINE
CANTEL AT&T
[MC]Rogers Cantel Inc.[MC]AT&T Corp. Utilisé sous licence.

Suite de la une

Libéraux et péquistes s'entendent

LIBÉRAUX / *Suite de la page A1*

consensus auquel nous tenons. Il n'y a plus d'obstacle au consensus. À partir de maintenant, nous pouvons rapidement implanter des commissions scolaires linguistiques », commente-t-elle.

La ministre se défend bien de reculer devant le lobby anglophone, ce dont ne manqueront pas de l'accuser les factions les plus pures et dures du Parti québécois, qui étaient farouchement opposées à tout amendement.

Une lettre émanant d'un groupe de militants de Verchères, la circonscription du vice-premier ministre Bernard Landry, pressait d'ailleurs hier la ministre Marois de ne rien changer à son projet de loi. « Attendu que le projet de loi 109 relatif aux commissions scolaires linguistiques constitue déjà un compromis important et humiliant, il ne saurait souffrir aucune modification », écrivent-ils.

L'association de comté de Montréal-centre, la plus résolument opposée aux amendements, se réunissait hier en soirée. Le président, Bruno Vieno, s'est refusé à tout commentaire avant que les membres de son exécutif n'aient officiellement pris position.

« Je ne crois pas que nous reculions devant quelque lobby que ce soit », plaide Mme Marois. « La crainte fondamentale que nous avions, c'est que le droit de vote confère l'accès à l'école anglaise. Nous croyons que cet amendement répond aux craintes exprimées par notre parti ».

Du même souffle, Mme Marois souligne toutefois qu'avec cet amendement, les Anglo-Québécois bénéficient d'un droit de vote aux élections scolaires plus étendu que les francophones du reste du Canada. Le gouvernement péquiste y consent « essentiellement pour préserver le consensus », dit la ministre.

Le critique libéral en matière d'éducation, François Ouimet, était, pour sa part, tout sourire. « Le gouvernement rétablit le consensus. C'est une grande victoire pour la démocratie québécoise. Ça a pris du temps, mais finalement nous aurons un vote unanime à l'Assemblée nationale », a-t-il lancé.

M. Ouimet offre désormais son entière collaboration à la ministre, lui offrant même de l'accompagner à Ottawa « pour obtenir le plus rapidement possible la modification constitutionnelle », dit-il.

Quant aux Anglo-Québécois, ils peuvent pousser « un soupir de soulagement : leurs droits ont été respectés », dit-il, ajoutant que le Parti libéral n'avait pas de problème à réitérer ce qui figure déjà dans les lois pour rassurer les éléments les plus radicaux du PQ.

Violence à la télé: des cotes à l'écran pour aider les parents

VIOLENCE / *Suite de la page A1*

violence, le CRTC prévient l'industrie qu'il surveillera de près les progrès accomplis vers l'implantation de la fameuse puce.

La violence à la télévision déclenche des débats passionnés aux États-Unis et au Canada depuis des années, des groupes de pression allant jusqu'à accuser les télédiffuseurs d'être en partie responsables de la montée de la criminalité chez les jeunes. Au Québec, la série de bandes dessinées, Power Rangers, a même été retirée des ondes par TVA il y a trois ans à la suite de la contestation soutenue de parents qui trouvaient ces émissions trop violentes. Le débat a pris une tournure très émotive dans l'ensemble du Canada en 1992 avec la croisade de Virginie Larivière, cette petite fille dont la soeur Marie-Ève a été assassinée en mars de cette même année. Menant son combat jusque dans les plus hautes sphères politiques, la jeune Larivière a même rencontré l'ex-premier ministre Brian Mulroney et l'ex-président du CRTC, Keith Spicer, pour sensibiliser les autorités au problème de la violence au petit écran. Elle a même remis une pétition signée par 1,2 million de personnes demandant des actions contre la violence à la télévision. Il existe déjà au Canada un code volontaire concernant la violence, qui interdit, notamment, la diffusion de scènes de violence ou d'émissions glorifiant la violence. Le code proscrit par ailleurs la diffusion d'émissions contenant des scènes violentes avant 21 h.

DÉLATEUR

Précision

■ Le titre en page A3 de notre édition du 18 juin disant que « Marcogliese a tué deux hommes sept jours après être devenu délateur pour la SQ » était erroné. Comme l'indiquait le texte, il a admis une semaine après être devenu délateur ces meurtres commis plus tôt, en janvier 97 et en mars 96. Nos excuses.

DÉONTOLOGIE POLICIÈRE

Précision

■ Dans des articles publiés le 26 mars et le 13 juin dernier, nous avons identifié les policiers Denis Ferland, Mario Fortin, Alphé Simard et Sylvain Lachance, reconnus coupables d'abus de pouvoir par le comité de déontologie policière du Québec, comme membres du service de police de la CUM. Les quatre agents sont en fait membres du détachement Montréal-Métro de la Sûreté du Québec. Nos excuses.

L'ÂGE DE BRAISE

Précision

■ Dans un reportage sur le tournage de L'Âge de braise, publié samedi dernier dans le cahier cinéma, nous écrivions que ce film de Jacques Leduc était tourné dans un studio de l'Office national du film. Or, avons-nous appris depuis, ce plateau de tournage n'appartient plus à l'ONF, mais bien à La Maison du 7e art, une entreprise privée.

Montréal va «naturaliser» certains espaces verts

MONTRÉAL / *Suite de la page A1*

d'enrichir le portrait de plantes indigènes (achillée, verge d'or, trèfle, mélilot, luzerne, etc.) qui vont fleurir. Les pissenlits ? « On prévoit qu'il y en aura moins parce qu'il va y avoir de la compétition. » Et on tondra une fois ou deux là où ce sera nécessaire, tout en agrémentant au besoin les zones non tondues de « designs », ajoute M. Lincourt.

Ce dernier s'attend certes à des critiques. « On le sait que ce n'est pas vendu. Au début, les gens disent que c'est de la négligence et ils vont critiquer. » Mais cette façon de faire est de plus en plus répandue en Europe et notamment dans la très ordonnée Suisse, insiste M. Lincourt. Et elle débute en Ontario.

Bien qu'il ne cache pas que des impératifs économiques motivent ce virage, le surintendant vante aussi son aspect écologique : plus grande diversité des espèces naturelles, et moins de moteurs de tondeuses à l'oeuvre. « C'est une méthode raisonnée et intelligente de faire face à des réductions de budgets. »

La Ville sabre aussi dans le gardiennage des parcs. Plutôt que de laisser des gardiens dans chacun, on a mis sur pied une équipe volante de cols bleus. Ce sont ainsi la moitié des 150 à 170 employés jadis nécessaires qui s'occuperont des parcs, pour une économie d'environ 800 000 $.

Les gardiens, qui y passaient huit heures par jour, devaient ouvrir les chalets, vider les poubelles, tracer les lignes des terrains de balle, etc. Ces tâches reviendront maintenant à l'équipe volante, qui assumera le même rôle mais dans tous les parcs, sur trois horaires : le jour, le soir et les week-ends. « Il n'y a rien de changé en terme d'activités offertes au public », insiste M. Lincourt.

La propreté des parcs en souffrira-t-elle ? Le surintendant affirme que pour l'instant, on ne compte pas plus de plaintes qu'en temps normal. « C'est sûr qu'on ne peut pas être là dans l'heure après qu'un papier aura été laissé sur le terrain », note-t-il cependant.

Pol Pot le despote serait jugé par un tribunal international

POL POT / *Suite de la page A1*

avait commencé. Le général Nhek s'était déplacé hier dans le bastion de la guérilla à Anlong Veng pour une cérémonie de ralliement, scellant la défection d'un millier de combattants khmers rouges. Selon lui, Pol Pot, 69 ans, est apparu là-bas avec Khieu Sampan, autre chef historique du mouvement, et le général Ta Mok.

Pour le général Nhek, le chef des Khmers rouges ainsi que sa femme ont vraisemblablement été contraints à la reddition parce qu'ils étaient à court de médicaments et de nourriture. Une certaine méfiance subsiste toutefois. Certaines déclarations du général, homme-clé des négociations avec les Khmers dissidents, se sont en effet révélées très exagérées.

Le co-premier ministre (communiste) du gouvernement de coalition cambodgien, Hun Sen, s'est montré très sceptique sur cette information. « C'est un jeu qu'ils sont en train de jouer, et nous ne pouvons pas y croire... Je crois que ce jeu est organisé par Pol Pot lui-même », a-t-il déclaré à l'AFP.

Ces derniers jours, les autorités de Phnom Penh ont annoncé que les deux hommes avaient été pris en otages par Pol Pot, alors même que celui-ci était dit malade. Mais la radio des Khmers rouges a annoncé que la « trahison » de Pol Pot avait « pris fin » et que le mouvement s'était désormais unifié derrière Khieu Sampan.

La semaine dernière, Phnom Penh avait annoncé que Pol Pot avait pris la fuite avec un petit groupe de fidèles après avoir ordonné l'exécution de Son Sen — qui avait été son chef militaire — parce que celui-ci avait entamé des négociations avec le gouvernement.

Si la reddition de Pol Pot se confirme, l'ancien dictateur sera sans doute une carte maîtresse que les Khmers rouges dissidents joueront pour monnayer leur intégration dans la scène politique cambodgienne.

Pol Pot, à la tête de sa guérilla, avait pris le pouvoir au Cambodge en 1975, imposant une terreur qui allait faire dans les « champs de la mort » quelque deux millions de morts, selon les estimations. Les Khmers rouges furent chassés du pouvoir en 1979, après une intervention vietnamienne.

La Presse

Renseignements : 285-7272
Abonnement : 285-6911
Télécopieur pour abonnement : 285-7039
Lundi au vendredi de 7 h à 17 h 30
Samedi de 7 h à midi
Dimanche de 7 h à 11 h
Rédaction : 285-7070
Promotion : 285-7100
Les petites annonces : 285-7111
Télécopieur : 848-6287
Lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30
Décès, remerciements : 285-6816
Lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30
Grandes annonces
Détaillants : 285-6931
National, TéléPlus : 285-7306
Carrières et professions, Nominations : 285-7320
Comptabilité
Grandes annonces : 285-6892
Les petites annonces : 285-6900

La Presse est publiée par: *La Presse, Ltée,* 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9.
Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de *La Presse* et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à *La Presse* sont également réservés.
«Envois de publication canadienne - Contrat de vente numéro 0531650» Port de retour garanti. (USPS003692) Champlain N.Y. 12919-1518.

00254 Code du jour **25-4**

Jeudi, 19 juin 1997

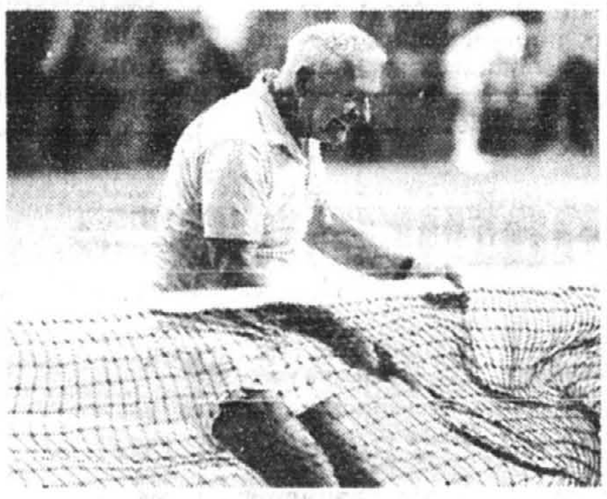
LOTERIES

La quotidienne
à trois chiffres : **2-5-5**
à quatre chiffres : **0-5-6-4**
6/49: **5-25-33-37-39-43 Compl. 48**
avec extra: **693199**

COLLECTES DE SANG

Aujourd'hui, la Croix-Rouge attend les donneurs aux endroits suivants :
■ à Montréal : Centre des donneurs de sang, centre commercial Maisonneuve, 2991 rue Sherbrooke Est (métro Préfontaine), de 9 h à 20 h ;
■ à Laval : Le Carrefour Laval. Sous la présidence d'honneur de Madame Claudine Mercier. Cour centrale, 3003 boul. Le Carrefour, de 10 h à 17 h. Objectif : 250 donneurs ;
■ à Montréal : centre de commerce mondial de Montréal, ruelle des Fortifications, 747 square Victoria, de 9 h 30 à 16 h 30. Objectif : 100 donneurs ;
■ à Ville Mont-Royal : Q 92 Lite Rock, 92.5 FM. Centre Rockland, 2305 chemin Rockland, de 10 h à 20 h. Objectif : 300 donneurs.

DEMAIN DANS LA PRESSE



Le tennis à Montréal

■ Montréal possède des installations qui font le bonheur de bien des joueurs de tennis. Cet été, la ville met à notre disposition 131 courts de tennis extérieurs publics répartis dans une douzaine de centres (auxquels il faut ajouter les 11 terrains du Centre de tennis du parc Jarry). L'équipe de Géo Plein Air en a visité quelques-uns. À lire, demain, dans le Week-end sportif du cahier Sports.

QUESTION DU JOUR

La Presse Service Liaison

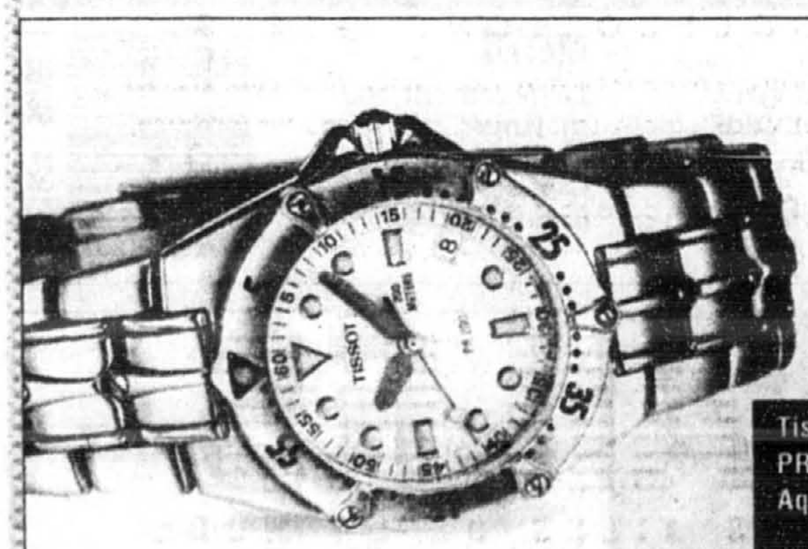
Vous voulez vous faire entendre? Répondez à la question du jour. Pour faire connaître votre opinion, composez le 285-7333; au son de la voix, faites le 1.

« À Vélo, comme en auto ». Êtes-vous d'accord avec la nouvelle approche des policiers à l'égard des cyclistes ?

Débouté par Québec, le maire Bourque devrait-il maintenant s'excuser auprès de Pierre Goyer et Sammy Forcillo d'avoir voulu les congédier ?

À cette question posée hier, le pourcentage des réponses obtenues a été :

Oui : 62 %
Non : 38 %



TISSOT
Montres Suisses depuis 1853

MOSEL
4050 Jean Talon O., (514) 735-1138

La Presse

Le mot du jour

copie

■ Chaque « objet (livre, journal, médaille, gravure, etc.) formé d'après un type commun » est un *exemplaire*, non une *copie*.

— Le tirage de La Presse est supérieur à 300 000 exemplaires le samedi.

On peut par contre parler avec justesse de la *copie* d'une lettre, d'un contrat, d'une pièce officielle, etc.

— Le notaire lui a remis une copie de l'acte de vente.

Paul Roux

L'EXPRESS DU MATIN

Cocktail Molotov

■ Un cocktail Molotov a été lancé vers 5 h, hier, à l'intérieur du restaurant Faros, au 362, rue Fairmount Ouest, à Montréal, causant des dommages mineurs. À l'arrivée des policiers, des flammes s'échappaient de la façade vitrée du restaurant, qui avait été fracassée avec un bloc de ciment. Des témoins ont entendu deux voix masculines et le bruit d'une voiture quittant rapidement les lieux dans les secondes suivant l'incident. L'enquête a été confiée aux sergents-détectives Daniel Lalime et Ronald Laferrière, de la section des incendies criminels du SPCUM.

L'opposition applaudit

■ Thérèse Daviau, chef de l'opposition à l'hôtel de ville de Montréal, est très satisfaite de la décision du gouvernement québécois qui a refusé l'amendement proposé par l'administration Bourque visant à remplacer les membres du comité exécutif. « Les modifications à la pièce des instances décisionnelles du maire Bourque, à ce stade-ci, n'auraient pas réglé la question de la nécessité d'assurer le fragile équilibre qui doit exister entre la mairie, le comité exécutif et le conseil municipal », affirme Mme Daviau.

Adolescents disparus

■ Paola Andréa Cardenas, 16 ans, est disparue depuis le 25 mai de son domicile du 10418, Bruxelles, à Montréal-Nord. Elle mesure 1,62 m et pèse 49 kg ; elle a les cheveux bruns frisés et les yeux bruns, et parle français, espagnol et anglais. Toute information à son sujet peut être transmise à la police de la CUM au 280-2645. Par ailleurs, Jonathan Beaulieu, 14 ans, est disparu depuis le 23 mai de son domicile situé au 2014, Chambly, à Montréal. Il mesure 1,75 m, pèse 63 kg, a les cheveux et les yeux bruns. Toute information à son sujet peut être transmise également à la police de la CUM, au 280-8547.





Plantation de cannabis

■ L'escouade du crime organisé de la Sûreté du Québec à Saint-Jean-sur-Richelieu a saisi mardi soir 659 plants de cannabis, d'une valeur de 65 900 $, au 315, 25e avenue, à Venise-en-Québec. Le locataire de l'endroit, un homme de 31 ans, a été arrêté. La saisie faisait suite à une perquisition menée plus tôt dans la soirée au 487, 23e avenue, où l'on avait trouvé pour plus de 25 000 $ de cannabis, de résine de cannabis et de cocaïne, en plus de procéder à l'arrestation d'un homme de 20 ans. Les deux suspects ont comparu hier au palais de justice de Saint-Jean afin de répondre d'accusations de production de cannabis et de possession de stupéfiants en vue d'en faire le trafic.

Manif de la CSN

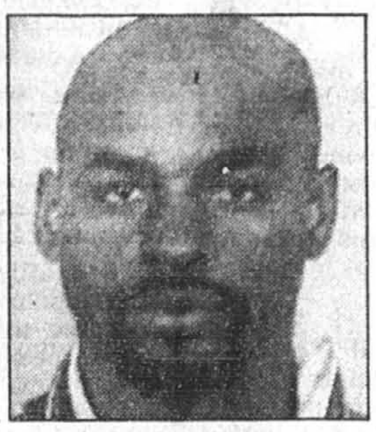
■ Les quelque 200 délégués du conseil confédéral de la CSN, en réunion à Montréal, et une centaine de salariés de la CSN travaillant à l'édifice de la centrale syndicale à Montréal manifesteront avec les employés des salons funéraires Alfred Dallaire. Sur le coup de 13 h, les délégués, en réunion au Palais des congrès de Montréal, des salariés de la CSN et les employés d'Alfred Dallaire formeront un cortège, face au Palais des congrès, qui se dirigera vers le bureau du ministre québécois du Travail, Matthias Rioux, au square Victoria. Sur place, on procédera à une action spectaculaire, soit « l'inhumation et l'incinération » du rapport du comité Mireault concernant les articles 45 et 46 du Code du travail.



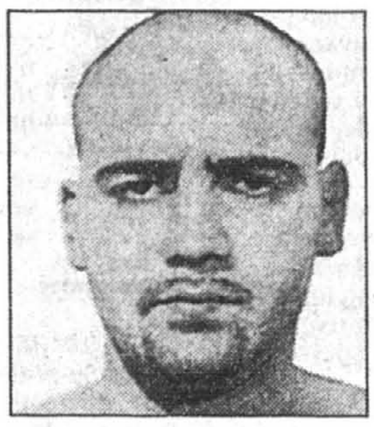
Aimé Simard



Patrick Ménard-Pascone



Gregory Wooley



Steven Falls



Pierre Provencher

Un autre tueur passe aux aveux

Aimé Simard, proche des Hells Angels, a éliminé trois personnes

MARCEL LAROCHE

Pour la deuxième fois en 24 heures, un tueur à gages devenu délateur s'est mis à table en avouant trois assassinats, trois tentatives de meurtre, en plus d'avoir incité un individu à faire le trafic de stupéfiants.

Aimé Simard, un sympathisant des Hells Angels à la gâchette facile, qui est depuis un bon moment dans le collimateur des policiers de l'escouade Carcajou, a brièvement comparu, hier, devant le juge Benjamin Greenberg, de la Cour supérieure, à Montréal.

Tout comme Ronnie Marcogliese, qui s'est rangé du côté de la SQ avant de se présenter devant le tribunal, mardi, pour admettre sa culpabilité dans deux meurtres, Simard s'est aussi prévalu des dispositions concernant les délateurs pour « aider » les policiers à fermer plusieurs dossiers de règlements de comptes reliés aux gangs de motards et au trafic de stupéfiants.

Originaire de Québec et âgé de 29 ans, Simard a admis être l'auteur d'une double tentative de meurtre survenue le 12 février dernier dans un appartement de la rue de LaSalle, à Québec.

C'est pour « rendre service » à son copain Steve Leclerc qu'il a ouvert le feu à plusieurs reprises en direction de Stéphane Saint-Amand et Lison Paquette avec un 44 magnum ! Le couple a survécu à l'attentat.

Lors d'un voyage-éclair à Halifax, en Nouvelle-Écosse, il a tué par balles Robert McFarlane, un individu relié directement aux Hells de cette province des Maritimes, Simard a agi avec l'assentiment des motards. McFarlane, identifié par la GRC comme un client assidu du bureau de change du centre-ville de Montréal qui a servi au blanchiment d'argent sale, entre 1990 et 1994, a été exécuté le 27 février 1997.

Quelques jours plus tard, le complice de Simard, un certain Danny Kane, était appréhendé par la police et accusé du meurtre de McFarlane.

De retour au Québec, Simard est allé rendre visite à son copain Steve Leclerc le 1er mars. Par crainte d'être dénoncé à la police par son « chum » qui en connaissait un peu trop sur ses activités, il l'a abattu. Le lendemain du meurtre, le cadavre du jeune homme de 23 ans était découvert le long de l'autoroute 20, à Saint-Louis-de-Blandford, dans la région de Trois-Rivières.

Se croyant à l'abri de tout soupçon, Simard s'est retrouvé au repaire des Rockers, un groupe de motards affiliés aux Hells installé rue Gilford, à Montréal.

De connivence avec quelques membres de cette organisation criminelle, Simard a vite repris du service, tuant Jean-Marc Caissy, 25 ans, un sympathisant du gang adverse des Rock Machine abattu par balles le soir du 28 mars, à sa sortie du Centre de loisirs Monseigneur-Pigeon, dans le quartier Côte-Saint-Paul, à Montréal, et infligeant une solide raclée à coups de bâton de baseball à Serge Brazeau, 19 ans, un petit revendeur de drogue travaillant pour le compte des Rock Machine. Brazeau a survécu à cet attentat perpétré le 30 mars dans un logement du 309, rue de Courcelle, dans le quartier Saint-Henri.

Appréhendé le 11 avril, Simard a été inculpé trois jours plus tard du meurtre de Casey, au palais de justice de Montréal, pour ensuite être remis aux enquêteurs de Carcajou.

À l'issue d'une enquête commune menée par l'escouade Carcajou et le SPCUM, Simard a finalement été traduit hier devant le tribunal sous plusieurs chefs d'accusations, notamment d'avoir incité un individu à faire le trafic de PCP le 17 mai dernier, alors qu'il était détenu à la prison commune de Valleyfield.

Hier, les policiers de la CUM ont appréhendé Gregory Wooley, 25 ans, souvent aperçu au bunker des Rockers, à Montréal, et Patrick Ménard-Pascone, 18 ans, un petit revendeur de drogue pour l'organisation. Ils comparaîtront aujourd'hui pour le meurtre de Casey.

Quant à Pierre Provencher, 48 ans, et Steven Falls, 29 ans, membres en règle des Rock Machine, ils sont activement recherchés en vertu d'un mandat d'arrestation pour meurtre.

La police suédoise renvoie trois membres des Rock Machine au Canada

Ils se rendaient à une cérémonie à la mémoire de motards tombés contre les Hells Angels

Agence France-Presse
GÖTEBORG, Suède

La police de Göteborg a annoncé hier qu'elle a renvoyé trois membres du club de motards canadien des Rock Machine, venus en Suède pour participer à une cérémonie en mémoire de cinq Bandidos tués ces trois dernières années lors de combats contre la bande rivale, les Hells Angels.

Les trois Canadiens (Johnny Plescio, 32 ans, Robert Léger, 39 ans, de Montréal, et Frédéric Faucher, 27 ans, de Québec) sont arrivés hier en fin d'après-midi à l'aéroport de Göteborg-Landvetter (sud-ouest) par en vol en provenance de Montréal, via Amsterdam, a déclaré le chef de police criminelle de la province de Göteborg, Thomas Cederqvist.

« Les trois Canadiens ont été condamnés pour différentes infractions dans leur pays au cours de la guerre régnant entre les Hells Angels et les Rock Machine et qui a causé la mort de 52 personnes depuis 1994 », a précisé le policier suédois.

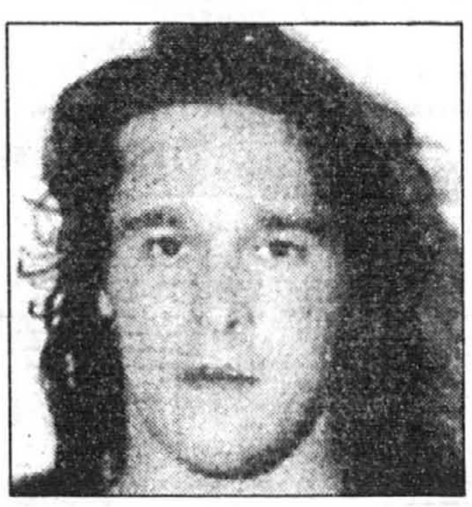
Selon lui, « la police suédoise a développé une collaboration intime avec la police canadienne (plus précisément l'escouade Carcajou) afin de lutter contre les bandes de motards, et c'est cette dernière qui nous a renseignés sur la venue des trois membres des Rock Machine.

« La bande canadienne des Rock Machine a lié des contacts avec la bande de motards des Bandidos, installée dans les pays nordiques (Danemark, Finlande, Norvège et Suède) », a précisé M. Cederqvist.

Quelque 150 membres des Bandidos organiseront samedi une cérémonie à la mémoire de leurs cinq camarades tués lors de combats contre les Hells Angels.

Cette cérémonie, dénommée « Memory Run », devrait rassembler des Bandidos venant d'autres pays nordiques (Danemark, Finlande, Norvège) à Kattarp, dans le sud de la Suède. La police suédoise se prépare à une attaque possible des Hells Angels, a déclaré Peter Tjaeder, le chef de la police criminelle provinciale à Helsingborg (sud).

Les Bandidos, originaires du Texas, ainsi que les Hells Angels, nés en Californie, sont bien implantés dans les pays nordiques dans les domaines du trafic d'armes illégales et sur le marché des stupéfiants.



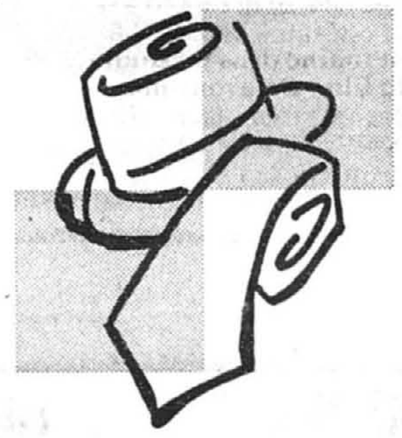
Frédéric Faucher



Robert Léger

Johnny Plescio

Solde semi-annuel



LA SAISON DES SOLDES

jusqu'à 50 %* de rabais

mode hommes

COLLECTIONS ÉTÉ 97

Messieurs, la mode est à vous. Accessoires, vêtements, grandes et petites collections, tout y passe, même que pour l'occasion, Armani, Boss, Tommy et bien d'autres sont en solde. Profitez-en donc pour ensoleiller votre garde-robe.

* Sur la marchandise sélectionnée

AILES

LES AILES DE LA MODE

MAIL CHAMPLAIN 672-4537 CARREFOUR LAVAL 682-4537

Révélations étonnantes du sergent Jean Bossé

ÉRIC CLÉMENT

Le sergent Jean Bossé, de la Sûreté du Québec, qui fut le premier à enquêter sur l'avortement du procès Matticks, dès le 16 juin 1995, a fait des révélations étonnantes devant la commission Poitras, hier, montrant notamment comment les dés étaient pipés dès le début de ce processus d'enquête... qui se poursuit aujourd'hui.

Dès le lendemain du jugement Corbeil-Laramée, qui a acquitté les sept membres du clan Matticks le 15 juin 1995, M. Bossé a reçu un mandat d'enquête administrative de l'inspecteur-chef Denis Despelteau.

Celui-ci lui a recommandé de rencontrer le lieutenant Mario Laprise pour se familiariser avec le dossier et obtenir plusieurs documents, notamment des copies des fameux connaissements, qui ont fait avorter le procès Matticks.

M. Bossé a dit que jamais M. Laprise ne l'a informé, lors de ces rencontres, qu'il avait coordonné la surveillance des conteneurs de drogue, dans le port de Montréal, en vue des opérations policières menées contre le clan Matticks, le 25 mai 1994. Il ne l'a su que « des mois après ».

M. Bossé a dit aussi qu'il n'avait jamais su que les originaux des connaissements avaient été retrouvés dans les dossiers du policier Richard Saint-Denis... alors adjoint de M. Laprise. Il a avoué l'avoir appris... hier !

Il avait trouvé « étrange » l'attitude « peu coopérative » de M. Laprise à son égard. « Il mettait des restrictions dans sa coopération » a-t-il dit. M. Laprise avait refusé de lui remettre des documents déposés lors du procès Matticks, car « c'était volumineux » et qu'il n'en avait « pas nécessairement besoin ».

Enquête sur la SQ

Quand M. Bossé est retourné voir Mario Laprise trois jours plus tard, soit le 19 juin, il a eu l'impression de le « déranger ». « Ce qui a fait dire au sergent Leduc (qui assistait M. Bossé) qu'on avait été reçus comme un chien dans un jeu de quilles », a dit M. Bossé.

Surprise, le 20 juin, lors de la troisième rencontre de Jean Bossé et Mario Laprise : ce dernier lui présente l'agent Pierre Duclos, sans lui dire que ce dernier a été responsable du dossier de l'écoute électronique dans l'opération Matticks.

Pierre Duclos sera accusé le 12 octobre 1995 (et acquitté en juin 1996) de fabrication de preuve, d'entrave à la justice et de parjure. C'est le sergent Bossé qui a procédé à son arrestation.

Selon M. Bossé, Mario Laprise lui avait dit le 16 juin que l'avortement du procès Matticks était dû à « une erreur de photocopie » des documents saisis le 25 mai 1994, « qu'il n'y avait rien de grave là ».

Mais le 20 juin, Pierre Duclos évoque à M. Bossé « un possible complot à l'intérieur de la Sûreté pour faire avorter le procès ». « Il m'a dit que les Matticks étaient très puissants et qu'ils auraient pu payer quelqu'un à l'intérieur même de l'escouade pour planter ces documents-là et faire avorter le procès », a dit M. Bossé.

Ayant donc obtenu deux versions différentes, M. Bossé a « pensé qu'on le traînait en bateau », s'est aperçu « que l'enquête serait difficile » et qu'il aurait besoin de ressources additionnelles.

Le 4 juillet, il a été informé que M. Despelteau souhaitait qu'il interrompe son enquête, sans qu'on ne lui fournisse aucune raison. Le même jour, la directrice générale associée à l'administration, Louise Pagé, écrit au directeur général Serge Barbeau pour lui demander la formation d'un comité ad hoc, après lui avoir souligné la présence plutôt ambiguë de Mario Laprise dans ce dossier.

Le 6 juillet 1995, M. Barbeau mandate les inspecteurs Bernard Arsenault, Louis Boudreault et Hilaire Isabelle pour mener une enquête interne, à laquelle M. Bossé va sporadiquement collaborer.

M. Bossé a aussi révélé qu'il avait fait partie d'un comité, en mai 1996, qui s'était penché sur le statut futur des quatre policiers accusés. M. Bossé et deux autres membres du comité avaient estimé que ces policiers ne devraient pas retrouver leurs fonctions à la SQ, même s'ils étaient acquittés. Les quatre policiers ont été acquittés le 9 juin 1996 et... ont retrouvé leurs fonctions à la SQ.

Le témoignage de M. Bossé se poursuit aujourd'hui.

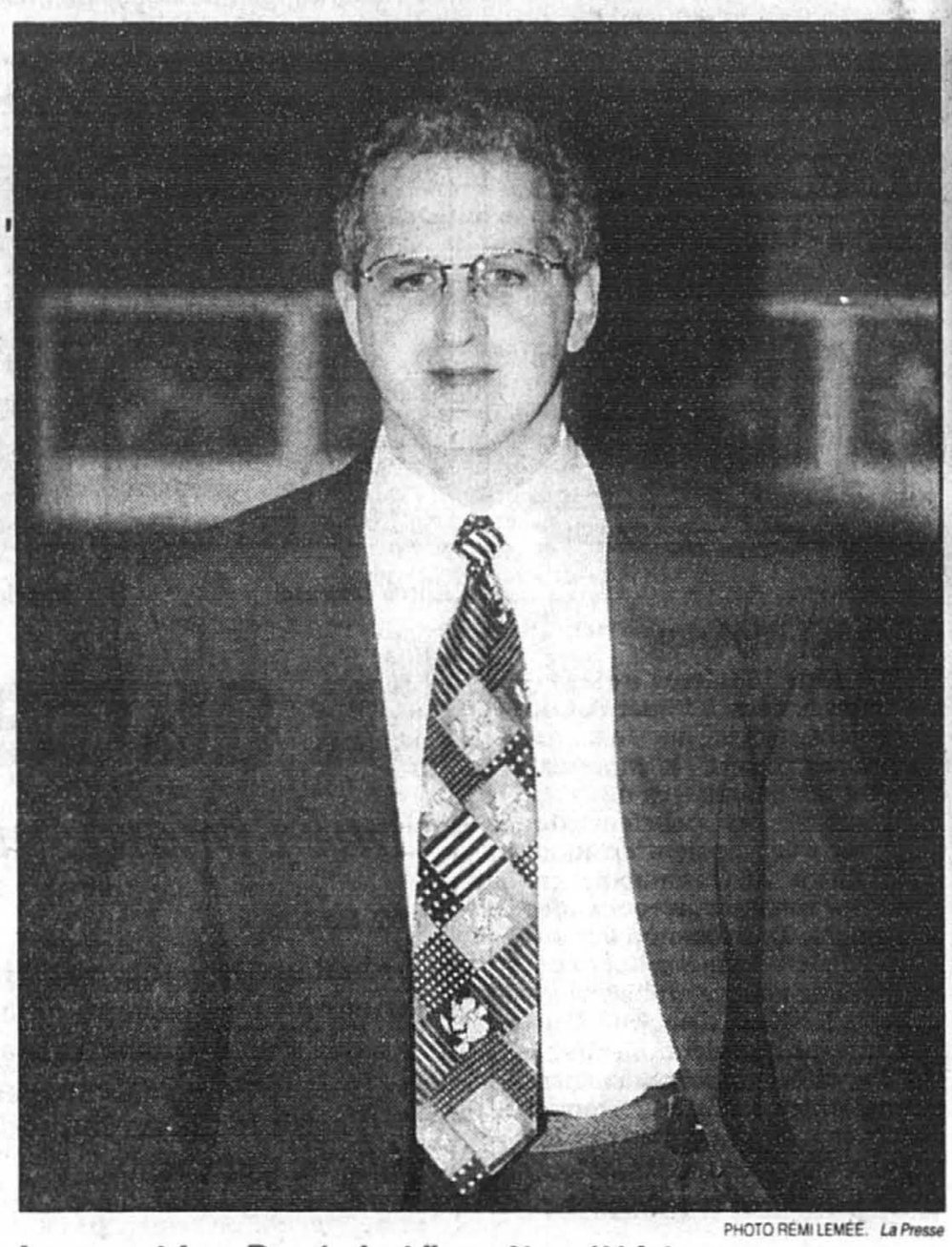


PHOTO RÉMI LEMÉE, *La Presse*

Le sergent Jean Bossé, dont l'enquête a été interrompue sans qu'on lui dise pourquoi.

Faites réémailler votre baignoire.
PRIX COURANT 190 $
10 ans d'expérience
*Rabais de 60 $
OFFRE SPÉCIALE 130 $* GARANTIE 5 ANS
valide jusqu'au 10 juillet
du prix courant avec ce coupon
Tél. : (514) 325-7041

CRAZY IRVING™
Aubaines brûlantes pour l'été

NOUVEAU Illustrator 7 pour Windows
Mise à jour
Adobe
Le logiciel d'illustration qui offre la puissance et la souplesse qu'il vous faut, fabriqué par le chef de file en infographie.
$349.98*
*après rabais postal
CD106319

NOUVEAU COREL WordPerfect Suite 8.0
Mise à jour
Le traitement de texte le plus populaire au monde est encore meilleur avec de nouvelles caractéristiques étonnantes !
Compatible Intel MMX.
$199.98*
*après rabais postal
CD061357

Mystique 2 Mo
matrox
Transformez votre PC en arcade avec graphisme en relief 3D haute vitesse.
$134.98*
*après rabais postal
P117010

Microsoft
Mise à jour Home Essentials 97
Une suite complète offrant tout ce qu'il faut à toute la famille, à un seul bas prix !
. MS Word 97 et MS Works 4.0
. Encarta 97 standard
. MS Greetings Workshop
. MS Internet Explorer 3.0
. MS Arcade et plus encore !
$159.98*
CD 511205

Microsoft
Office 97
Small Business Edition
Mise à jour
La première suite conçue spécifiquement pour les petites entreprises !
Avec coupon-rabais de 20 $ pour souris MS Intellimouse et coupon-rabais de 10 $ pour clavier MS Natural Keyboard.
$314.98*
*Après rabais postal, sur présentation d'une preuve d'achat du produit original.
CD511665

Crazy Irving a le plus grand choix de DVD à Montréal !

Winmodem Sportster 28.8 / 33.64
US Robotics®
Modem interne Sportster X2 56K*
Achetez un modem USRobotics au centre-ville et obtenez un ensemble NetCom Internet et 30 jours d'accès gratuit ! **
Téléchargement presque deux fois plus rapide qu'avec un modem 28.8 sur une ligne téléphonique ordinaire.
Plus rapide encore avec la compression
*Capacité de téléchargement de 56 Kbps. Cependant, la réglementation actuelle limite la vitesse à 53 Kbps.
$99.98*
*après rabais postal
P333109
** Ensemble (CD504904) offert au centre-ville, jusqu'à épuisement des stocks.
$269.98
P333150

NOUVEAU Modem 56K* X2 PCMCIA
Megahertz
Technologie X2 perfectionnée pour votre portatif.
*Capacité de téléchargement de 56 Kbps. Cependant, la réglementation actuelle limite la vitesse à 53 Kpbs.
$369.98
P856163

BLIZZARD ENTERTAINMENT
Diablo pour Win95
Davidson
Explorez un monde gothique fantaisiste en 3D.
$59.98
CD774827

0 % FINANCEMENT pour 3 mois
Moniteur SVGA 14 po inclus !
NEC Ready 9710*
Pentium 166 Mhz avec technologie MMX
• Mémoire 16 Mo
• Disque rigide 2,0 Go
• CD-ROM 8X
• Fax / Modem 33.6
• Carte vidéo 3D, 2 Mo
• Win 95, MS Works, MS Money, MS Publisher, Encarta 96 et plus encore !
*Remis à neuf par le fabricant
$2399.98
KITH129710

2517544-M

3575 Taschereau E ST-HUBERT
RUE CHARLES BOUL TASCHEREAU
398-0737

4355 Jean-Talon E ST-LÉONARD
PIE IX JEAN-TALON E VIAU
398-0737

1195 Carré Phillips MONTRÉAL
CARRÉ PHILIPPE STE-CATHERINE RENÉ LÉVESQUE
398-0737

HEURES D'OUVERTURE :
LUNDI-MERCREDI : 10 H À 18 H
JEUDI- VENDREDI : 10 H À 21 H
SAMEDI : 9 H À 17 H
DIMANCHE : 10 H À 17 H
Prix en vigueur jusqu'au 25 juin 1997.

Certains articles sont montrés à titre indicatif seulement et peuvent différer de l'illustration.
*Appareil remis à neuf par le fabricant.
**Approbation de crédit requise pour certains articles. Détails en magasin. Ces soldes ne peuvent être combinés à aucune autre offre. Crazy Irving se réserve le droit de limiter les quantités de tout article. Certains produits peuvent être des articles de démonstration ou de série et ne sont pas disponibles dans tous les magasins

CRAZY IRVING GARANTIT DE BATTRE N'IMPORTE QUEL PRIX ANNONCÉ !

loto-québec résultats
Millions POSSIBLES
1 Pontiac Sunfire décapotable
Tirage du 97-06-18 : 2698916
(numéros non décomposables)

97-06-01	2645156	97-06-10	1743345
97-06-02	2194763	97-06-11	2078763
97-06-03	1508477	97-06-12	2427884
97-06-04	2644664	97-06-13	1513527
97-06-05	2172200	97-06-14	2071139
97-06-06	2234717	97-06-15	1343986
97-06-07	2475444	97-06-16	1550344
97-06-08	1743173	97-06-17	2736297
97-06-09	1245280		

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.
Une voiture à l'enjeu chaque jour, du 1er au 29 juin.

MONT TREMBLANT
Spéciaux Vacances
2 nuits à partir de 85 $p/p*
5 nuits à partir de 139 $p/p*
Comprenant :
• Hébergement en condominium
• Croisière sur le Lac Tremblant
• Remontée mécanique au sommet du Mont Tremblant.
• Accès piscine, plage et spa
• Camp de jour pour enfants
• 1 heure de pédalo
• 1 heure de canot
• 1 heure de tennis
• BBQ jeudi et samedi midi
Spécial, jusqu'au 11 juillet 1997
1 nuit additionnelle gratuite
* Prix basé sur un condo avec cuisine partagé par 4 personnes à Condotels du Village. Forfait pour 2 en chambre d'hôtel à partir de 95$p/p et 165$p/p.
1 800 567-6764
Mtl : 476-0957

loto-québec résultats
Oeuf d'or
Tirage du 97-06-18

1er numéro	2e numéro
089523	035444
10 000 $	10 000 $
3e numéro	4e numéro
933062	276365
10 000 $	100 000 $

Ces 4 numéros gagnants sont décomposables

Banco
Tirage du 97-06-18
1 2 4 7 13
18 19 21 22 27
29 32 37 38 39
40 51 58 64 66

La Quotidienne
Tirage du 97-06-18
3 4
255 0564

Extra
Tirage du 97-06-18
NUMÉRO 693199

TVA, le réseau des tirages de Loto-Québec.
Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

L'école qui pue un peu



Pierre FOGLIA

Ça sent un peu la merde, mais ce n'est pas un cloaque, ce n'est pas un égout, ce n'est pas une porcherie. C'est une école. Si c'était une porcherie, bon, mais c'est une école élémentaire, toute neuve, fréquentée par 430 petits enfants, qui a été ouverte pour la rentrée en septembre dernier, et inaugurée officiellement en février. À côté il y a une église, derrière il y une résidence de vieux, ce n'est pas l'environnement, c'est bien l'école elle-même qui pue un peu.

Et c'est à cause du champ d'épuration.

Il n'y a pas encore de système d'égout à Saint-Amable. Même si on est dans la grande banlieue de Montréal, Boucherville, Sainte-Julie, ce coin-là, on est comme à la campagne. Chaque maison, sa fosse septique. Pour une école, une grande fosse septique, un grand champ d'épuration, et des tuyaux qu'on appelle des évents pour éventer la fosse. Les émanations rejetées par les évents ne sentent pas la rose, forcément. Sans dire que ces tuyaux qui sortent de terre, c'est laid, on dirait une plantation de crosses d'évêque. Mais c'est comme ça. Au demeurant, rien de grave ni de dérangeant, il suffisait seulement de ne pas installer la chose là où jouent les enfants.

Hélas ! Le champ d'épuration est en plein centre de la cour de récréation, même qu'il empiète sur la cour des petits réduite à un étroit passage. Pire, deux des évents, les deux plus hauts, sont collés sur l'école, tout près de la prise d'air du système de ventilation qui en capte les émanations. D'où cette petite odeur de merde dans toute l'école.

— Vous ne trouvez pas débile, monsieur l'architecte d'avoir mis le champ d'épuration en plein milieu de la cour de récréation ?

— Et où l'aurais-je mis ? C'est le terrain qui est trop petit.

Le terrain ayant été donné par la municipalité — une contribution obligatoire — j'ai joint le maire de Saint-Amable :

— Pourquoi avoir donné un terrain ridiculement trop petit pour bâtir une école, M. le Maire ?

— La commission scolaire ne m'a jamais dit qu'il était trop petit...

— Si elle vous avait demandé un terrain plus grand ?

— La municipalité aurait été tenue d'en trouver un, au besoin d'en acheter un.

Le directeur général de la commission scolaire avait lui aussi une réponse toute prête :

— Je n'ai pas exigé un terrain plus grand parce qu'il aurait fallu sortir du périmètre d'où vient notre clientèle, donc plus de transport scolaire. Quant aux petits problèmes que vous évoquez nous les corrigerons cet été.

Je crains que l'été ne suffise pas, M. le directeur général. Il faudra en tout premier lieu réduire le bruit. L'école est parcourue d'énormes tuyaux d'aération qui traversent les classes et font un bruit sourd de soufflerie. Dans une classe, la plus bruyante il est vrai, j'ai demandé à une petite fille d'imiter le bruit dans les tuyaux. La petite s'est mise à « caller l'orignal » ou presque...

— Si fort que ça ?

La maîtresse a confirmé : « On a essayé de mettre des cartons pour couper le son, mais ça n'a rien donné. »

Il y a aussi l'aubade involontaire que donnent, à toute l'école, les enfants de la classe de musique au bout du couloir. Les murs sont en gyproc, pas de double plafond, on entend tomber le crayon qu'un enfant laisse échapper au second, alors pensez, la musique...

— Avant ont utilisait des blocs de béton, m'a confirmé l'architecte. C'est la première fois que je pose du gyproc dans une école... C'est comme le chauffage, pour 50 000 $ de plus, au lieu de plinthes électriques on aurait pu avoir un chauffage central plus efficace, mais le budget...

À inscrire absolument aussi sur la liste des rénovations pour cet été, l'élargissement des classes spéciales qui accueillent les enfants en difficulté d'apprentissage. L'une d'elle était si petite que le concierge de l'école s'en est ému et a spontanément cédé sa conciergerie pour que les enfants jouissent d'un plus grand espace.

« Les normes du ministère ont été respectées », m'assure le directeur général de la commission scolaire. « Il n'y en aura plus de béton dans les écoles, ni de local où les profs pouvaient aller prendre leur lunch, ni de double-plafond. On coupe partout. Peut-être avez-vous entendu parler qu'on coupait partout, monsieur le journaliste ? »

Partout ? En êtes-vous certain monsieur le directeur général ? Par exemple, êtes-vous certain qu'on vous aurait laissé construire cette petite école cheapo à Saint-Lambert ou Saint-Bruno ?

Un autre truc. J'ai noté que le local d'informatique, très adéquat celui-là, serait prochainement super équipé d'une batterie de nouveaux ordinateurs branchés Internet. Apparemment, le ministère ne coupe dans les ordinateurs. Je ne vous ai pas posé la question parce que je sais bien que votre avis, là-dessus, ne compte pas plus que le mien, mais dites-moi, monsieur le directeur général, ne trouvez-vous pas un peu ridicule de brancher des enfants de dix ans sur Internet ?

■■■

Les profs sont entrés dans leur nouvelle école au mois d'août dernier. Les élèves sont arrivés en septembre. Puis le chauffage s'est mis à déconner. Les fenêtres à couler. Puis le bruit. Puis les odeurs. Vers la mi-janvier, on a commencé à parler de l'inauguration officielle de l'école, prévue pour le 10 février. Les profs on su que le vice-premier ministre du Québec, M. Bernard Landry, qui est aussi le député de Verchères, serait présent à cette inauguration, et ils se sont dit, tiens, tiens, on va lui écrire.

La lettre qu'ils lui ont faite expose, en gros, ce que je viens de vous raconter. Ils ne lui demandaient pas de venir régler le problème du champ d'épuration, ni d'insonoriser le système de ventilation. Ils lui disaient seulement : « Trouvez-vous, M. Landry, à la lumière des réalités qu'on vient de vous rapporter, que c'est là une utilisation rationnelle des fonds publics ? »

Il me semble que c'était une bonne question à poser. Ni intempestive. Ni agressive. Ni piégée. Elle tombait sous le sens, et sous l'occasion. M. Landry devant passer par leur école pour l'inaugurer, pourquoi pas, entre deux sandwiches roses, dépasser les banalités d'usage ?

On ne sait pas si M. Landry a lu la lettre. Mais quelqu'un de son entourage a téléphoné à la commission scolaire : « Qu'est-ce que c'est que cette histoire ? S'en va-t-on à une inauguration ou à une manifestation ? »

C'est ainsi que le pouvoir qui est paranoïaque et sourd est aussi sans odorat. C'est ainsi que M. Landry n'a jamais su qu'il avait inauguré une école qui pue un peu.

Gratuit ! 30 minutes de consultation juridique*

MAÎTRE guide

A l'achat de l'un de ces livres:
Séparation de corps et divorce 17,95 $
Règlement d'une succession 18,95 $
Disponible dans les bonnes librairies ou

par fax: 418-834-8381 | par e-mail: tdroit@mediom.qc.ca
par internet: www.toutdroit.qc.ca | tél. sans frais: 1-888-868-8376

*Service offert par des études légales participantes dans plus de 30 villes au Québec. Service non disponible dans certaines régions. Commande postale 3,00 $ en sus. Nous facturons votre commande !

2520119-M

ROLEX



L'Excellence hors temps

DATEJUST
en acier et or 18 carats

KAUFMANN de SUISSE
BIJOUX ET MONTRES • DEPUIS 1954
2195 rue Crescent, près de Sherbrooke, (514) 848-0595



Qu'est-cé ça?

2519179

Achetez directement et épargnez !



• Brown Jordan • Osier • Fer forgé • Lits en fer • Meubles de patio

Exprimez votre personnalité.
Nos décorateurs vous aideront
à dessiner vos meubles et les feront
fabriquer comme vous le voulez.
Ne ratez pas cette occasion d'économiser.
Achetez directement du fabricant et économisez.
Vous le dessinez et nous le fabriquons.



LA COMPAGNIE HAUSER DÉCOR • MAISON • JARDIN

HAUSER H.
Fabricant de meubles de qualité depuis plus de 40 ans
Nouveau magasin à Montréal:
4830, boul. Saint-Jean
(Plaza Saint-Jean - Pierrefonds) 620-1310

40, route Transcanadienne | Boul. Saint-Jean | Boul. Pierrefonds

2519646-M

• Toronto • Ottawa • Burlington • Waterloo • London

AVENTURE ELECTRONIQUE 1 AN† SANS PAYER SUR TOUT
l'inventaire en liquidation
MEILLEURS PRIX GARANTIS*

SONY

UN ENSEMBLE CINÉMA MAISON SONY
INCLUANT LE NOUVEAU COMBINÉ RÉCEPTEUR PRO-LOGIC
ET MAGNÉTOSCOPE 4 TÊTES HI-FI STÉRÉO.

TÉLÉVISEUR 27" S100
STÉRÉO TRINITRON
NOIR INTENSE
• Sortie audio variable
• Ambiophonie
• Menu à l'écran
• Télécommande universelle
• Entrée A/V pour magnétoscope ou caméscope

27" stéréo Trinitron

CINÉ MAISON

S27S20

DOLBY SURROUND PRO•LOGIC

MAGNÉTOSCOPE /RÉCEPTEUR «POWER CINÉMA»
• Combiné récepteur Dolby Pro-Logic/ magnétoscope Hi-Fi
• Puissance : 150 watts (stéréo) / 125 watts (surround)
• 8 founctions / 8 champs d'effets sonores

HAUT-PARLEURS 3 VOIES V100
• Puissance maximale: 200 watts
• Haut-parleurs 10", 3" et 2"
S260AV

PRIX FORMIDABLE !
1799,99

HAUT-PARLEURS CINÉMA MAISON
• 100 watts
• Haut-parleurs centre et arrières
S9

†Sur tous les modèles en liquidation à prix annoncé. S.A.C. Ne payez que les taxes. Ne peut être jumelée à aucune autre offre. Détails en magasin. Frais d'administration minimes requis lors de l'achat.
Les photos peuvent différer des modèles en vente. Certains articles ne sont pas disponibles dans tous nos magasins. *Durant 30 jours suivant l'achat aux mêmes conditions dans la même région, chez un marchand autorisé qui a la marchandise en stock. Détails en magasin.

BROSSARD 8100 boul. Taschereau (514) 923-8100
CENTRE FAIRVIEW Entrée boul. Brunswick (514) 630-6815
CHÂTEAUGUAY 19 boul. St-Jean-Baptiste (514) 698-2005
DÉCARIE 6900 boul. Décarie, Carré Décarie (514) 733-6900
DRUMMONDVILLE Carrefour Super Carnaval (819) 472-3124
LASALLE 7800 boul. Newman (514) 595-7800
LAVAL 3956 Autoroute 440, Décor 440 (514) 686-3956
LONGUEUIL 3714 Chemin Chambly (514) 674-3714
MONTRÉAL 3520 boul. St-Joseph E. (514) 255-3520
ST-LÉONARD 4550 boul. Métropolitain E. (514) 722-4550
SHERBROOKE 3280 boul. Portland (819) 346-6633
TROIS-RIVIÈRES Carrefour Trois-Rivières-Ouest (819) 691-4520
ST-HUBERT 3839 boul. Taschereau (514) 445-1011
ST-HYACINTHE 2125 boul. Casavant O. (514) 771-2125

MONTRÉAL (514) 272-9720 PLAZA ST-HUBERT · GRANBY (514) 776-7844 LES HALLES DE GRANBY · SOREL (514) 746-4735 PROMENADES DE SOREL · BOISBRIAND (514) 446-3831 MAIL MONTENACH · ST-JEAN (514) 359-5940 PLACE ST-JEAN · ST-JÉRÔME (514) 431-6809 CARREFOUR DU NORD · JOLIETTE (514) 752-1255 GALERIES DE JOLIETTE · LACHUTE (514) 562-0208 CARREFOUR ARGENTEUIL · MONTRÉAL (514) 528-5201 1563 MONT-ROYAL E. · MONTRÉAL (514) 282-0432 PLACE MONTRÉAL TRUST · MONTRÉAL (514) 287-9696 COMPLEXE DESJARDINS · REPENTIGNY (514) 582-5094 GALERIES RIVE-NORD · LAVAL (514) 978-0828 CENTRE LAVAL · LAVAL (514) 686-9502 CARREFOUR LAVAL · TERREBONNE (514) 471-3616 GALERIES TERREBONNE · ST-BRUNO (514) 441-5701 PROMENADES ST-BRUNO

L'eau est au coeur des élections à Franklin

MARTHA GAGNON

Le projet controversé d'implantation d'une usine d'eau embouteillée est au coeur de la campagne électorale municipale à Franklin, où la population doit choisir un nouveau maire et un conseiller, le 29 juin.

Cette élection déterminera l'attitude qu'adoptera le conseil dans ce dossier qui, depuis des mois, déchire les élus et la population. Incapables de s'entendre, les membres actuels du conseil ont d'ailleurs convenu d'attendre après l'élection pour débattre à nouveau du sujet.

Deux candidats se présentent à la mairie : Pierre Barrière, contremaître, qui est favorable au projet de Labrador, et Rodrigue Bourdeau, agriculteur, qui se déclare « tout à fait neutre dans le débat sur l'eau ».

Quant au poste de conseiller, il est convoité par Georges Daigle, l'ancien maire qui a démissionné il y a six mois en raison du climat difficile que suscitait le projet d'usine d'eau embouteillée. Il revient en espérant rétablir la paix au conseil. Lors de son passage à la mairie, plusieurs lui ont reproché de vouloir aller trop vite dans le dossier et de pencher du côté des promoteurs. Il fait équipe avec M. Barrière.

James A. Leahy, des Vergers Leahy, une importante entreprise locale, est l'autre candidat au poste de conseiller. Comme M. Bourdeau qui a son appui, il préfère adopter une attitude impartiale dans le débat houleux sur l'eau.

Les dirigeants de Labrador (filiale ontarienne de la multinationale française Danone) attendent sans doute avec impatience le résultat de l'élection. Depuis le début, la compagnie fait face à des protestations de la part de citoyens qui craignent que l'usine n'affecte la nappe d'eau souterraine et exigent des garanties de protection. Ils ont fait valoir leurs récriminations devant le tribunal d'appel de protection du territoire agricole, qui a terminé ses audiences mardi.

Le candidat à la mairie, Pierre Barrière, espère que l'élection prendra la forme d'un référendum sur la construction de l'usine d'eau embouteillée. « Je souhaite que les gens se prononcent en faveur du développement économique, dit-il. L'implantation de l'usine, à certaines conditions bien sûr, aura des effets bénéfiques pour la municipalité. »

Son adversaire, Rodrigue Bourdeau, affirme pour sa part qu'il est prématuré de se prononcer sans connaître toutes les données du dossier. Il s'engage toutefois à créer un esprit de solidarité au sein du conseil, qui a connu de profondes divisions. Au sujet de l'usine d'eau embouteillée, il dit : « Une chose est sûre, c'est que je vais travailler dans le meilleur intérêt des gens de Franklin. Pour cela, il faut un conseil solidaire et honnête. »

D'autre part, le ministère de l'Environnement n'a pris aucune décision relative à la demande de regroupements de citoyens de révoquer le permis accordé à Labrador pour la construction de son usine. Un porte-parole, Claude Beauchamp, a indiqué hier que le ministre donnera une réponse avant l'élection municipale, comme il s'est engagé à le faire.

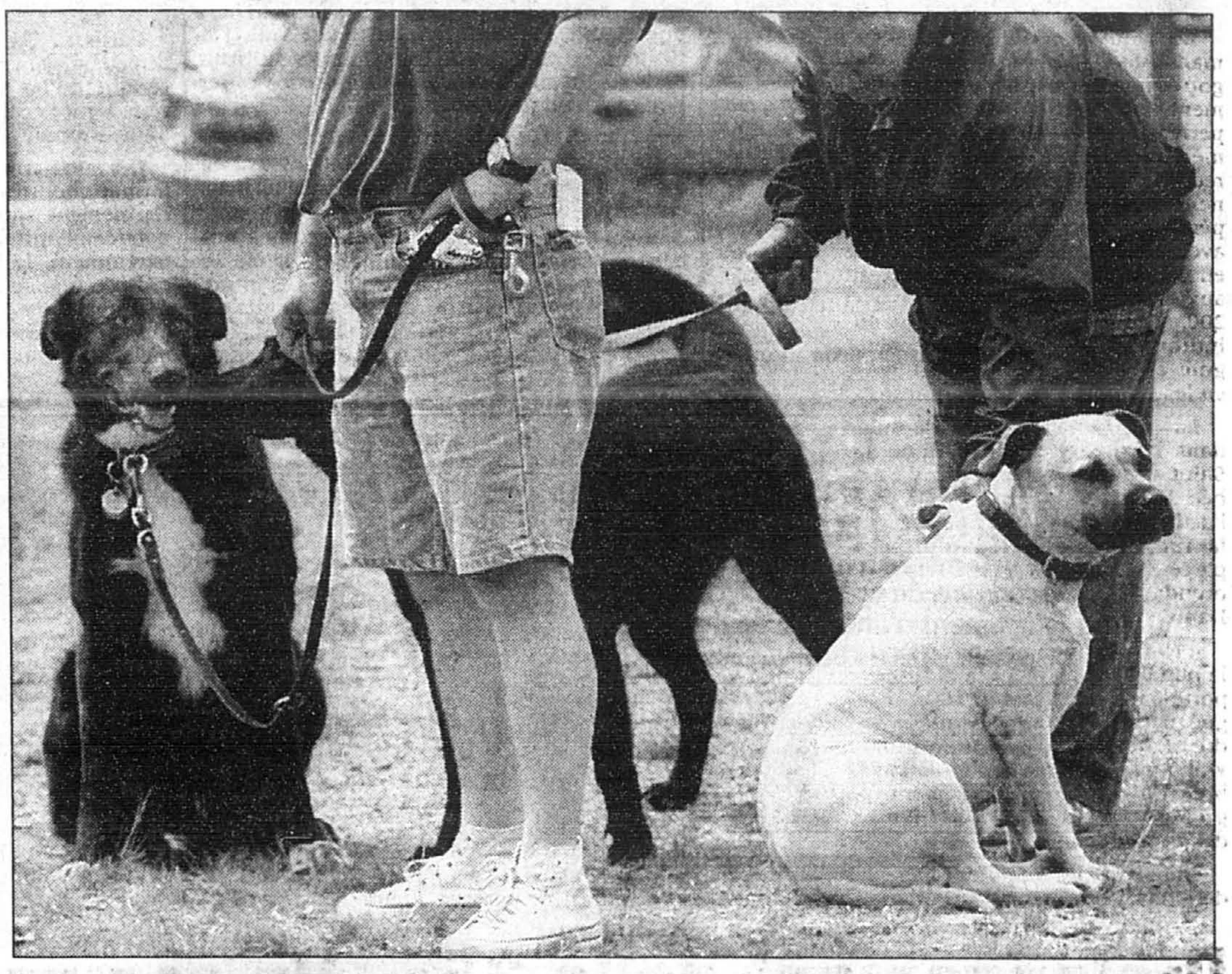
M. Beauchamp a aussi précisé que le ministre attendait d'obtenir des informations au sujet d'une demande d'intervention que des citoyens américains ont adressés à l'Environment Protection Agency (EPA). Des résidants d'un village situé dans l'État de New York, à proximité de Franklin, s'inquiètent en effet des répercussions que pourraient avoir l'implantation de l'usine sur leur nappe d'eau.

« Nous attendons une note diplomatique à ce sujet », dit M. Beauchamp.



PHOTOS MARTIN CHAMBERLAND, *La Presse*

Hélène Boucher, coordonnatrice de l'éco-quartier Hochelaga-Maisonneuve, chapeautera pour une deuxième année l'opération Drapeau rouge.



« De toute façon, le civisme, tu l'as ou tu l'as pas. La pollution canine, c'est évidemment une affaire de maître », estime Paul Langevin, coordonnateur de l'éco-quartier Octave-Crémazie, qui espère voir le problème disparaître grâce à ces mesures.

La pollution canine sera sous étroite surveillance cet été

STÉPHANIE MORIN

Que tous les Rex, Fido et compagnie se le tiennent pour dit : la Ville de Montréal va serrer la vis cet été face à la pollution canine.

À compter d'aujourd'hui, les parcs de Montréal seront visités sporadiquement par une nouvelle patrouille canine composée de six personnes et qui aura pour mandat de faire respecter les règles d'hygiène et de sécurité. Le mot d'ordre : tolérance zéro.

Chaque infraction, qu'elle concerne le port de la laisse ou le laisser-aller du maître par rapport aux excréments de son chien, sera pénalisée d'une amende de 100 $ (plus 35 $ de frais). De plus, le propriétaire qui n'aura pas acheté le permis de son chien aura 48 heures pour le faire sous peine de quoi la contravention lui sera expédiée par la poste.

La Ville a décidé d'adopter ces mesures pour le moins coercitives, car elle juge que seule la ligne dure pourra convaincre les propriétaires de chiens toujours récalcitrants. Par contre, « des 40 000 chiens que compte Montréal, seulement 5 % d'entre eux ont un maître qui ne respecte pas les règlements existants », estime Colette St-Martin, membre du comité exécutif et responsable du Service des permis et inspections.

« Le problème n'est pas plus dramatique qu'auparavant, souligne pour sa part François Lemay, porte-parole du service, mais les efforts étaient jusqu'ici insuffisants. Voilà pourquoi nous avons décidé d'être plus stricts. » L'année dernière, la Ville a enregistré 1000 plaintes et délivré 450 contraventions.

Parallèlement à la patrouille, les éco-quartiers, organismes responsables de divers projets environnementaux à Montréal, mettront sur pied des programmes de sensibilisation auprès de la population. Hélène Boucher, coordonnatrice de l'éco-quartier Hochelaga-Maisonneuve, chapeautera pour une deuxième année l'opération Drapeau rouge. À chaque endroit souillé, un fanion rouge portant un slogan sera planté. Cet été, on prévoit en planter plus de 5000.

Paul Langevin, coordonnateur de l'éco-quartier Octave-Crémazie, espère voir le problème disparaître grâce à ces mesures : « Mais, de toute façon, le civisme, tu l'as ou tu l'as pas. La pollution canine, c'est évidemment une affaire de maître. »

Option Laval prône un « dégraissage »

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

Le candidat à la mairie d'Option Laval, Jean Rizzuto, est d'avis que l'administration du maire Gilles Vaillancourt peut trouver les 6 % que demande le gouvernement sans pour autant couper dans la masse salariale des employés municipaux.

« Elle n'a qu'à dégraisser son budget, croit-il, et à gérer sainement les taxes des contribuables et elle trouvera aisément 13,3 millions, ce qui représente une somme supérieure de 4,4 millions à ce qui est réclamé par Québec. »

Il a expliqué que ce dégraissage devrait se faire surtout en intégrant la Société de transport de Laval (2,8 millions), en réduisant les mandats externes (7 millions), en renégociant les baux (un million) et en gérant mieux l'octroi des contrats de travaux d'infrastructures (2,5 millions).

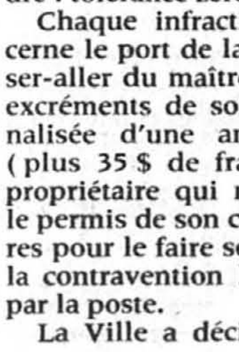
« En 1997, poursuit-il, Laval a prévu dépenser 26 millions en services professionnels et administratifs, soit 2,5 millions de plus qu'en 1996. Une économie de 7 millions peut être réalisée en mettant d'abord à profit les ressources disponibles à l'interne et en soumettant ensuite l'octroi des contrats à la libre concurrence par l'adoption de processus d'appels d'offres publics. »

Il soutient que les autorités municipales peuvent aussi aller récupérer de l'argent en renégociant les « baux en or ». M. Rizzuto a rappelé que dans le rapport Martin, déposé en 1995, il est écrit que Laval paie en moyenne 25 % plus cher que la Société immobilière du Québec pour la location de bureaux.

Têtes d'affiche

■ Les survivants de l'escadrille 425 Alouette, première unité francophone de l'Aviation royale du Canada, sont invités à des retrouvailles pour célébrer les 55 ans des Alouettes, ce week-end, à Trois-Rivières. Quelques Alouettes manquent à l'appel et on espère qu'ils se manifesteront afin de pas rater cette rare occasion de se remémorer des moments de bravoure de la dernière guerre et de se souvenir de leurs 262 camarades qui y ont laissé leur vie. Les Alouettes formaient une escadrille de bombardiers qui a effectué des raids en mer du Nord, vécu la bataille de l'Atlantique et accompli des mission de bombardement sur l'Allemagne, en Afrique du Nord, etc. Renseignements : 430-1019.

■■■



Myriam Bédard

■ Bien entourée par les agents de la Gendarmerie royale du Canada, l'athlète Myriam Bédard, médaillée olympique des Jeux d'hiver de Lillehammer, est devenue une porte-parole « royale » pour inciter les riches golfeurs à participer à la Classique de golf de la recherche sur les maladies infantiles (auparavant connue comme la Classique Pierre-Lalonde). Les 72 quatuors participants devront verser 1500 $, mais jouiront de l'assistance d'un golfeur professionnel. Ce golf-bénéfice est commandité par la pétrolière Impériale et se tiendra au club de golf Elm Ridge, de l'île Bizard, le 22 septembre. L'événement est organisé conjointement par la GRC et la Fondation de la recherche sur les maladies infantiles. Renseignements : 1-800-665-2358.

■■■



Régis Paradis

■ Les infirmières auxiliaires du Québec ont profondément confiance dans leur président, Régis Paradis, car ils l'ont reporté à la présidence de leur Ordre pour un nouveau mandat de quatre ans. En poste depuis dix ans déjà, Régis Paradis doit répondre de la qualité des services offerts par les 18 000 membres de l'Ordre des infirmières auxiliaires du Québec. Une dizaine d'administrateurs du bureau de l'Ordre ont également été élus : Manon Boisvert, Mireille Corriveau, Monique Lafleur, Christiane Pineault, Lise Therrien, Claire Thouin et François Brady, pour la région de Montréal ; Ronald Beaudet représente les Laurentides ; Lyne Plante, l'Outaouais, et Suzanne Lafrenière, le Nord-Ouest et le Nouveau-Québec.

■■■

■ Le tournoi de golf de la région centre-ville de la Fondation des employés de la Banque de Montréal a connu un grand succès avec un surplus de 40 000 $ destinés à l'une des oeuvres de cette fondation. Plus de 200 clients et employés ont participé à cette activité qui était sous la présidence d'honneur de Pierre Beauchamp, vice-président, région centre-ville, de la Banque de Montréal. Il a remis les fonds recueillis au père Emmett Johns, pour son oeuvre Le bon Dieu dans la rue.

■■■

■ Hommage rendu à l'école primaire Harwood, « championne québécoise à vie » du programme de promotion de la santé « Sautons en coeur », de la Fondation des maladies du coeur du Québec. Les 740 élèves de cette école ont en effet recueilli la plus grosse somme des 15 ans d'existence de ce programme, soit 22 262 $. En neuf ans, plus de 5000 élèves de cette école ont participé à l'activité et recueilli 104 014 $. C'est un hommage bien mérité qu'on a donc rendu aux élèves, ainsi qu'à leurs instructeurs, Nancy Budow, instigatrice, et Luc Gervais, tous deux éducateurs physiques.

■■■

■ Le danseur et chorégraphe montréalais Harold Rhéaume a été choisi par le Conseil des arts du Canada pour recevoir le prix Jacqueline-Lemieux. Le choix du jury s'est porté sur Harold Rhéaume en considération de « son travail très réfléchi, plein d'humanité ».

■■■

■ Le chef Rémy « Kak'wa » Kurtness, du Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean, et le recteur de l'Université du Québec à Chicoutimi, Bernard Angers, viennent de signer un protocole d'entente pour créer un consortium en études amérindiennes. Il s'agit d'une nouvelle étape dans la coopération des deux groupes culturels, depuis la création du Centre d'études amérindiennes et des services éducatifs du Conseil des Montagnais. On créera maintenant des outils de recherche pour des projets orientés vers la culture et les préoccupations amérindiennes.

■■■



Étienne Duplain

■ Cinquantième cérémonie de fin d'études à l'Institut maritime du Québec, à Rimouski, où l'on a couronné Étienne Duplain, de Boucherville (études en techniques d'architecture navale), lauréat de la médaille du gouverneur général, à titre d'élève ayant obtenu les meilleurs résultats scolaires. Près de 20 000 $ en prêts et bourses ont également été distribués. Enfin, cette célébration des succès de l'année scolaire nous permet de souligner la grande réussite de la campagne de souscription de la fondation de l'Institut maritime, qui a amassé près de 45 000 $.

■■■

■ Le président et directeur général de la Société du port de Montréal, Dominic Taddeo, vient d'être élu premier vice-président de l'Association internationale des ports et havres, à l'occasion de son congrès annuel qui se tenait à Londres.

Adressez vos communiqués à :
Têtes d'affiche
La Presse, 7, rue St-Jacques
Montréal H2Y 1K9

Denis LAVOIE

À peine 200 chauffeurs de taxi à une manif en faveur de la syndicalisation

PIERRE GINGRAS

Les chauffeurs de taxi de Montréal n'ont pas répondu avec grand enthousiasme hier à l'appel du syndicat des Métallos de manifester au square Victoria, en face des bureaux du ministre du Travail, Matthias Rioux. Même la présence du président de la FTQ, Clément Godbout, n'aura pas suffi à mobiliser les troupes.



PHOTO ROBERT SKINNER, *La Presse*

Les Métallos, qui mènent la bataille en vue de la syndicalisation des chauffeurs de taxi depuis 1989, espéraient paralyser le quadrilatère avec 700 à 800 taxis. On en a compté une centaine. Quant aux chauffeurs, mis à part quelques manifestants convaincus, ils n'ont pas répondu avec grand enthousiasme à l'appel du syndicat.

Le syndicat avait organisé cette manifestation en vue d'amener le gouvernement à adopter rapidement les modifications législatives permettant aux chauffeurs de former une association professionnelle reconnue. Les Métallos, qui mènent cette bataille depuis 1989, espéraient paralyser le quadrilatère avec 700 à 800 voitures de taxi. On en a compté une centaine. Quant aux chauffeurs, ils étaient environ 200. Mais plusieurs d'entre eux ont indiqué qu'au moins une compagnie avait intimidé ses chauffeurs en les invitant à ne pas manifester.

La manifestation s'est déroulée dans l'ordre et la circulation, rue Saint-Antoine, n'a pas été perturbée longtemps. Rien à voir avec l'action spontanée des chauffeurs à la fin du Grand Prix, dimanche, parce qu'on leur avait interdit de prendre des clients sur l'île Notre-Dame.

« Nous ne voulons pas prendre la population en otage, a indiqué le porte-parole des chauffeurs et délégué permanent des Métallos, André Tremblay. Mais le prochain vrai rendez-vous, c'est en septembre, quand le gouvernement se prononcera sur la syndicalisation des chauffeurs. »

Qualifiant les chauffeurs de taxi de « travailleurs parmi les plus exploités au Québec », le président de la FTQ a rappelé pour sa part que tous les gouvernements en place depuis une dizaine d'années avait fait la sourde oreille à leurs revendications. Mais la situation a assez duré, a-t-il lancé aux manifestants.

Le tribunal du travail et la Cour supérieure s'étaient prononcés sur le sujet en indiquant que le chauffeur taxi ne répondait pas à la définition de salarié au sens de la loi et que pour cette raison il ne pouvait être syndiqué. Le gouvernement s'est toujours retranché derrière ces décisions, selon la FTQ.

Le ministère du Travail a mis sur pied en mars un groupe de travail afin d'étudier la possibilité de créer une association professionnelle dans le taxi et on s'attend à des recommandations à la fin de l'été.

Pour M. Godbout, un syndicat des chauffeurs ou une association professionnelle permettrait à ses membres d'améliorer sensiblement leurs conditions de travail, notamment en négociant de meilleurs prix lors d'achats en groupe de véhicules, d'assurances ou encore d'essence. Le syndicat leur assurerait aussi une protection devant les abus de certains employeurs et permettrait la création d'un régime de retraite.

Selon les Métallos, tous les chauffeurs de taxi seraient tenus de faire partie de cette association et devraient lui verser une cotisation. Sur l'île de Montréal seulement, on compte 8 700 chauffeurs de taxi.

Caparelli avait dit oui

Le conseiller ne retournera pas au comité exécutif

YVES BOISVERT

Le conseiller municipal montréalais Vittorio Caparelli a eu raison, mais trop tard. S'il voulait contester sa destitution du comité exécutif, il n'avait qu'à le faire immédiatement, vient de lui dire la juge Danielle Grenier, de la Cour supérieure, en le déboutant.



Vittorio Caparelli

Le 4 octobre 1996, M. Caparelli a appris que le maire Pierre Bourque désirait le remplacer au comité exécutif de la Ville. Le maire l'a informé qu'il voulait plutôt le voir dans le rôle de conseiller associé de la présidente du comité exécutif, Noushig Eloyan.

M. Caparelli a dit qu'il respectait la décision du maire. Il a même voté en faveur de la résolution l'expulsant du comité exécutif.

Mais le 7 février 1997, quand il a vu que ses collègues Sammy Forcillo et Jean-Pierre Goyer avaient réussi à annuler leur expulsion du comité exécutif au moyen d'une requête en Cour supérieure (devant la même juge Grenier), M. Caparelli a commencé à se réveiller. Il vient tout juste de contester à son tour son expulsion.

Trop tard. Il n'a pas démissionné de son poste, comme le prétendait la Ville : il a été expulsé, et de façon illégale selon l'interprétation donnée dans l'affaire Forcillo et Goyer par la juge Grenier (dossier présentement devant la Cour d'appel).

Mais même si son expulsion était illégale, « il ne peut en demander la nullité car, par ses agissements, il a renoncé à la protection juridique dont il aurait pu autrement se prévaloir », écrit la juge.

« À l'instar des conseillers Forcillo et Goyer, il aurait dû refuser les propositions du maire et intenter des procédures afin d'empêcher que ne soient posés des gestes qui lui portaient préjudice. Comment expliquer le délai de huit mois qui s'est écoulé depuis la résolution du conseil intervenue le 4 octobre 1996 et le délai de quatre mois depuis le jugement Forcillo et Goyer ? Caparelli n'offre aucune explication », conclut la juge en rejetant sa demande.

Prolongement de la 25 : « Un compromis entre le boulevard urbain et l'autoroute »

MARTIN PELCHAT

Un compromis est en vue entre la municipalité d'Anjou et le ministère des Transports du Québec (MTQ) quant au prolongement de l'autoroute 25 au nord de la 40.

Le MTQ a présenté hier matin aux responsables de la municipalité une sorte de compromis entre le « boulevard urbain » réclamé par Anjou — entre Bombardier et Henri-Bourassa — et les voies de service à circulation rapide que le ministère avait plutôt choisi d'aménager.

Ainsi, le ministère pourrait excaver l'emprise afin que les voies de service passent sous Bombardier et Renaude-Lapointe, où des viaducs seraient aménagés, un peu comme sur l'autoroute Décarie. Ces viaducs donneraient accès au parc industriel, ce à quoi Anjou tient mordicus.

« On ne voulait pas tout simplement donner un droit de passage à la population de Rivière-des-Prairies », disait hier le conseiller et chef de la majorité au conseil municipal, Luis Miranda, qui a l'intention de recommander au conseil l'approbation du projet.

« C'est un compromis entre le boulevard urbain et l'autoroute, ajoute-t-il. C'est très positif. » D'autant plus que le MTQ n'écarte pas l'idée d'une voie réservée pour les autobus, soutient M. Miranda, selon qui le compromis pourrait coûter environ cinq millions de plus que les 15 millions initialement prévus par Québec pour les travaux dans l'emprise de la 25 à Montréal et Anjou.

Anjou s'opposait aux voies de service projetées par le MTQ parce qu'elles perpétueraient à son avis la congestion de l'intersection Bombardier, et continueraient à enclaver son parc industriel. Le « boulevard urbain » que la municipalité préconisait avait en outre été approuvé par les participants au Sommet sur l'économie et l'emploi l'automne dernier.

« L'aménagement qu'on tente de faire à Anjou doit permettre des échanges avec les quartiers environnants et chercher en même temps la fluidité et la sécurité de la circulation », disait de son côté hier le directeur régional du MTQ, Pierre-André Dugas, en donnant l'exemple de Parkway, à Ottawa.

Il faut également préserver la possibilité de transformer l'aménagement choisi si un jour on décide de prolonger carrément la 25 en autoroute, explique-t-il. « Mais on ne se rend pas à Laval, ça c'est clair. »

Québec prévoit réaliser les travaux en trois phases, en aménageant d'abord, à partir de l'automne, les voies de service du nord d'Henri-Bourassa jusqu'au boulevard Perras, dans le quartier Rivière-des-Prairies, à Montréal. Suivra l'aménagement des voies de service à circulation rapide entre Henri-Bourassa et Bombardier. Et enfin, en 1999, l'excavation et la construction des viaducs.

PATIO DÉPÔT®
Fête Nationale
Vente - Vente - Vente
Économisez jusqu'à
35%
de rabais
sur tout ameublement de patio
299$ 11 morc.
PAS DE TPS
sur tous nos B.B.Q.
5465, boul. des Grandes-Prairies St-Léonard 324-1918
994, boul. Curé-Labelle Chomedey, Laval 978-3020
Solde en vigueur jusqu'au 5 juillet 1997. Photo pour fin d'illustration seulement.
2520474-M

Décoration oblige!
Pour la beauté des feuillages stylisés. Fauteuil inclinable 679 $.
Cette élégante collection de fer martelé fini antique, comprend toute une gamme complète de tables pour le salon et la salle à manger. console 1 029 $. et ensemble de tables gigognes 1 299 $.
mariette clermont
Mariette Clermont vous offre son service de décoration sans frais. Faites appel au talent de ses conseillers qui sauront créer pour vous un décor personnalisé.
MONTRÉAL • 8255, rue Saint-Hubert, 273-7711 2020, rue University, 845-7296
LAVAL • 2300, boul. Le Corbusier, 382-6870
2510981-605-M
2519979

Des résidants du Plateau contestent une modification de zonage

CLAUDE-V. MARSOLAIS

Quelque 118 résidants et propriétaires d'un secteur du Plateau Mont-Royal délimité par les rues Saint-Denis, Berri, de Bienville et Gilford ont manifesté leur indignation face à l'intention de l'administration Bourque-Eloyan de modifier le règlement de zonage pour permettre la démolition d'un bâtiment industriel sis au 4687, rue Rivard, et la construction d'une série d'édifices de trois étages.

Le règlement actuel limite à deux étages la hauteur maximum autorisée dans le secteur.

Les résidants qui habitent des duplex rues Berri et Rivard se sont présentés mardi soir devant la Commission de développement urbain afin de déposer une pétition et indiquer leur opposition au changement de zonage.

« L'administration n'a déposé aucun plan de développement du secteur. Elle veut un chèque en blanc alors que nous éprouvons actuellement de nombreux problèmes en matière de ramassage des ordures, de stationnement et d'usage des ruelles », a expliqué une résidante, Corinne Paquette, professeur de littérature française à l'université Concordia.

Selon Mme Paquette, les résidants se sont sentis insultés de se faire dire par la présidente de la Commission de développement urbain, Hasmig Belleli, que « les intérêts du promoteur (Urba-Logi) qui ambitionne de construire 70 logements, étaient plus importants que ceux des propriétaires d'habitations du secteur ».

Le document explicatif présenté par le Service de l'urbanisme note que les commerces et les habitations en bordure des rues Saint-Denis et Gilford ont en majorité trois étages, de même que quelques bâtiments de la rue de Bienville. « La modification permettrait une consolidation du tissu urbain existant tout en n'ayant aucun impact sur le milieu environnant car le plafond de la hauteur en mètres (12,5 m. maximum) demeure inchangé », peut-on lire.

La demande de changement de zonage a été adoptée malgré le désaccord des membres de l'opposition à la CDU. Toutefois, le règlement doit être entériné par le comité exécutif et par le conseil municipal à l'assemblée de juillet avant d'avoir force de loi.

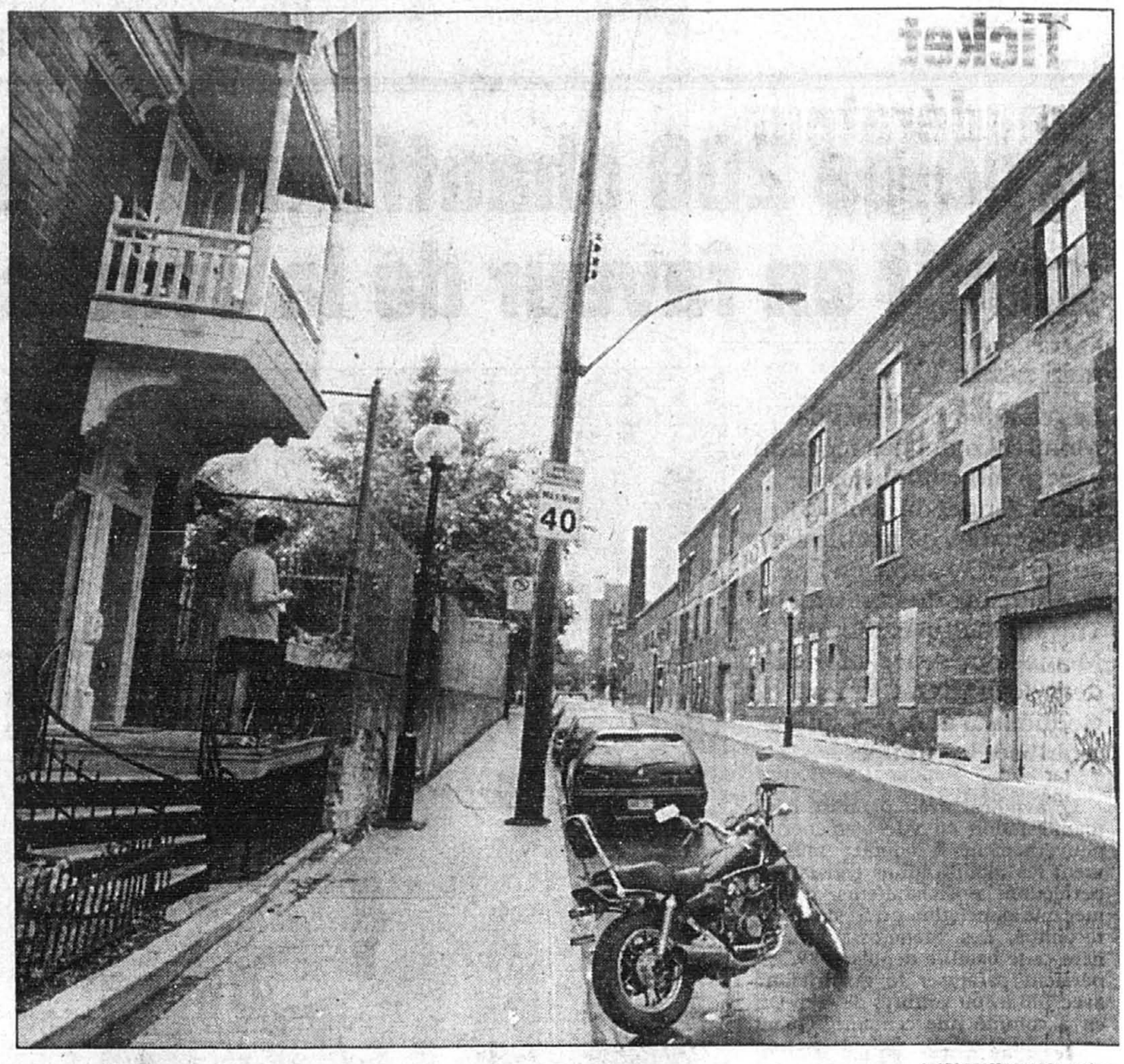
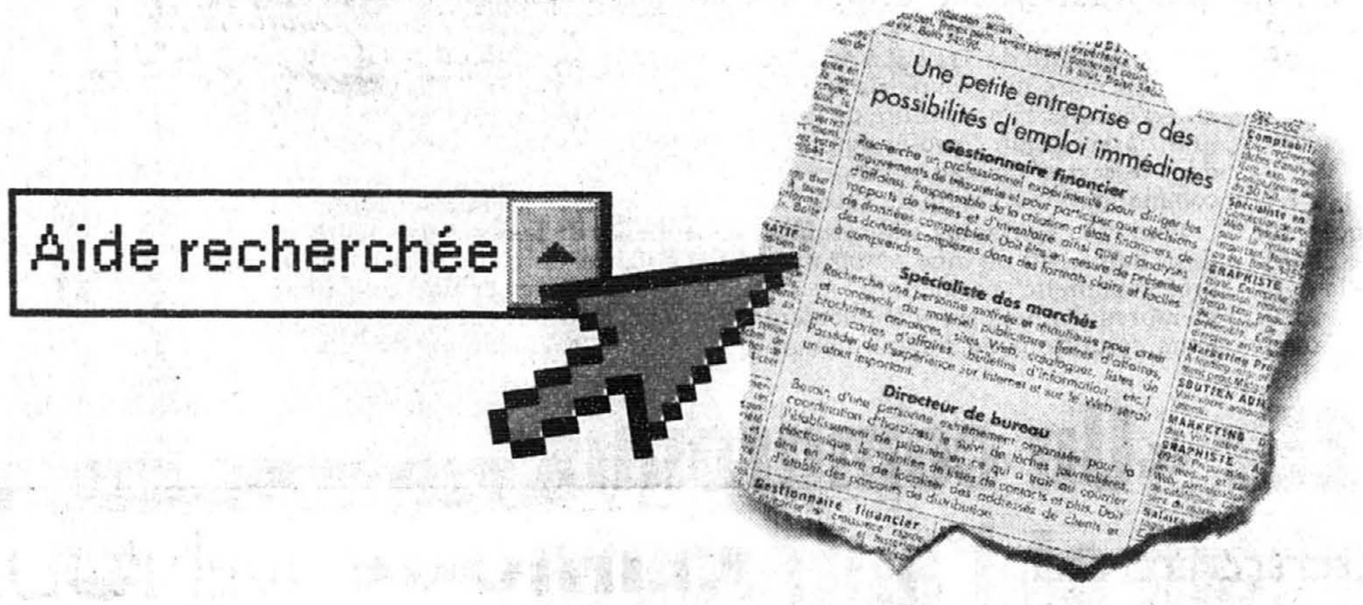
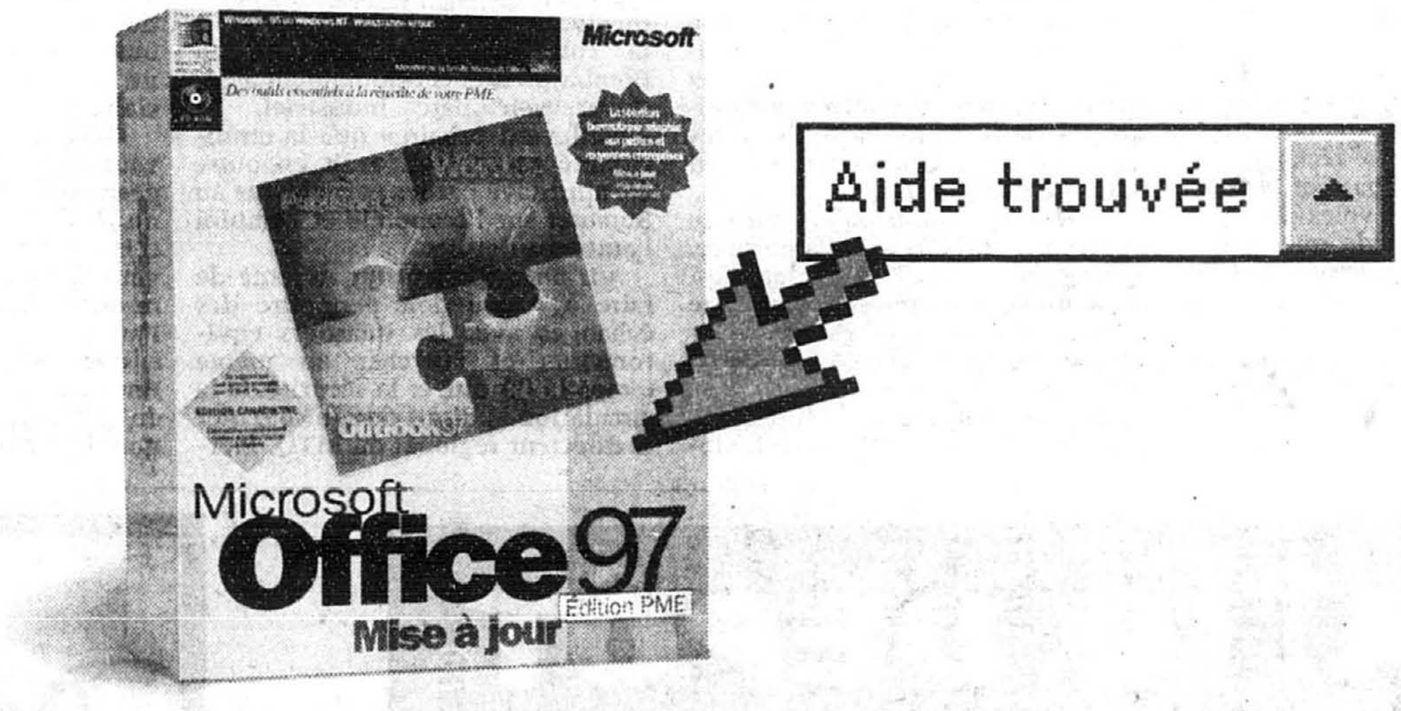


PHOTO ROBERT SKINNER, *La Presse*

Des citoyens des rues Rivard et Berri s'insurgent contre l'intention de l'administration Bourque de démolir ce bâtiment industriel désaffecté et d'y permettre la construction de triplex sans qu'aucun plan de développement n'ait été déposé.





Édition PME

Un logiciel de gestion aussi incroyable que cette offre.

Conçu pour les besoins uniques de votre petite entreprise, Microsoft Office 97 Édition PME vous procure exactement tout ce dont vous avez besoin pour gérer vos activités commerciales avec succès. Avec un seul logiciel, vous obtenez les dernières applications de Microsoft en matière de productivité; et vous verrez qu'il est désormais beaucoup plus facile d'être organisé, d'améliorer vos capacités de mise en marché, de maximiser vos finances et de tirer profit de l'Internet. En fait, ces applications sont si pratiques à apprendre et à utiliser ensemble que vous serez rapidement en mesure d'augmenter votre productivité tout en minimisant vos efforts.

Procurez-vous Microsoft Office 97 Édition PME dès aujourd'hui et choisissez la ressource commerciale la mieux adaptée à vos besoins commerciaux :*

Montre Timex™ Data Link™ (prix de détail suggéré de 180 $). Sauvez du temps en ayant votre horaire et vos contacts partout où vous allez. C'est la force du poignet!

Trousse de formation Office 97 Édition PME de Microsoft Press (prix de détail suggéré de 100 $). Tout ce dont vous avez besoin pour rester à jour et pour être le plus efficace possible avec vos applications Microsoft.

Carte d'appel de 100 $ pré-payée. Utilisez-la pour des appels interurbains ou locaux à partir de n'importe quel téléphone, n'importe quand.

Ne ratez pas cette offre unique. Allez faire un tour chez un détaillant près de chez vous.

Jusqu'où irez-vous?MC Microsoft

*Offre valide du 21 mai au 31 août, 1997. Offre valable seulement aux États-Unis et au Canada.
© 1997 Microsoft Corporation. Tous droits réservés. Microsoft, Jusqu'où irez-vous?, le logo Office et le logo Windows sont des marques déposées de Microsoft Corporation.

Ticket modérateur à la CUM

MARTIN PELCHAT

Les citoyens de l'île de Montréal qui désirent contester le rôle d'évaluation foncière devront désormais verser à la CUM un ticket modérateur.

Adopté hier soir par le conseil de la CUM, ce tarif s'élèvera à 20 $ pour les immeubles de moins de 100 000 $, à 30 $ pour ceux de 100 000 $ à 250 000 $, et à 40 $ pour ceux 250 000 $ à 500 000 $.

La loi 67, adoptée par l'Assemblée nationale en décembre, prévoit que toute demande de révision devant le Bureau de révision de l'évaluation foncière (BREF) devra désormais être précédée d'une demande à la CUM. Le plaignant pourra alors tenter une conciliation avec la CUM, avant l'audition devant le BREF.

Le BREF, qui exige lui aussi des tarifs (40 $ pour les valeurs de moins de 100 000 $ et 60 $ pour les valeurs de 100 000 $ à 250 000 $), a connu au cours des dernières années un tel engorgement que par cette disposition de la Loi 67, Québec a tenu à « déjudiciariser » le traitement des plaintes.

Le conseiller d'opposition montréalais Marvin Rotrand s'est néanmoins élevé hier soir, au conseil, contre le ticket de la CUM. « S'il n'y a pas entente à l'amiable, dit-il, le citoyen est obligé d'aller au BREF et payer 60 $. La CUM se trouve dans l'étrange position de récolter un revenu des payeurs de taxes qui croient qu'elle ne s'est pas adéquatement acquittée de sa tâche d'élaborer un rôle exact et équitable. »

La présidente du comité exécutif de la CUM, Vera Danyluk, réplique que plus de 50 % des décisions du BREF impliquant une baisse de l'évaluation ont été rendues sur recommandation de l'évaluateur de la CUM. Elle suppose donc qu'une même proportion des plaintes n'iront plus devant le BREF, ce qui évitera au plaignant de payer les tarifs du BREF.

Sans ticket modérateur, on aurait peut-être assisté à une hausse des contestations, suppose Mme Danyluk, qui craint déjà que Québec force par la bande la CUM à affecter plus de personnel au processus. « Nos évaluateurs passent 80 % de leur temps à défendre notre rôle et 20 % à préparer le nouveau. »

Une offre pour embellir vos plus beaux souvenirs.



10 $ REMISE FOTONEX PAR LA POSTE DE 15 $

à l'achat d'un appareil Fuji Fotonex 50, 100ix ou 100E.

à l'achat d'un appareil Fuji Fotonex 200ix, 250ix, 300ix, 400ix, 400ix MRC ou 4000ix SL.

NOM : _____

ADRESSE : _____

VILLE : _____ PROVINCE : _____ CODE POSTAL : _____

Pour bénéficier de cette offre avantageuse, il vous suffit d'acheter l'un des appareils Fotonex de Fujifilm mentionnés ci-dessus. Remplissez le bon de remise, joignez-le à votre certificat de garantie Fotonex et à une copie de votre facture ou reçu de caisse et postez le tout à : C.P. 38, Orangeville, Ontario L9W 2Z5. Veuillez prévoir un délai de quatre à six semaines pour la livraison de votre remise. Aucune reproduction mécanique, manuelle ou par photocopie ne sera acceptée. Limite d'un seul bon par enveloppe. Cette offre est faite aux résidants du Canada exclusivement et elle ne peut être jumelée à aucune autre. Fuji ne peut être tenu responsable des envois perdus, endommagés, égarés ou retardés. Limite de cinq remises par personne, foyer ou organisation. L'offre se termine le 31 août 1997.

ADVANCED PHOTO SYSTEM

Offre n° 10036

FUJIFILM
Encore Plus en Avance!

En plus d'une remise à l'achat d'un appareil photo Fotonex, vous obtenez de nouveaux moyens tous simples de prendre de meilleures photos. Le système Advanced Photo System de Fuji vous permet de toujours charger facilement vos films et vous offre une planche épreuve couleur ainsi que le choix de trois formats pour vos photos. Une remise en argent et des photos extraordinaires ! Rien de mieux pour embellir vos plus beaux souvenirs.

ADVANCED PHOTO SYSTEM

FUJIFILM
Encore Plus en Avance!

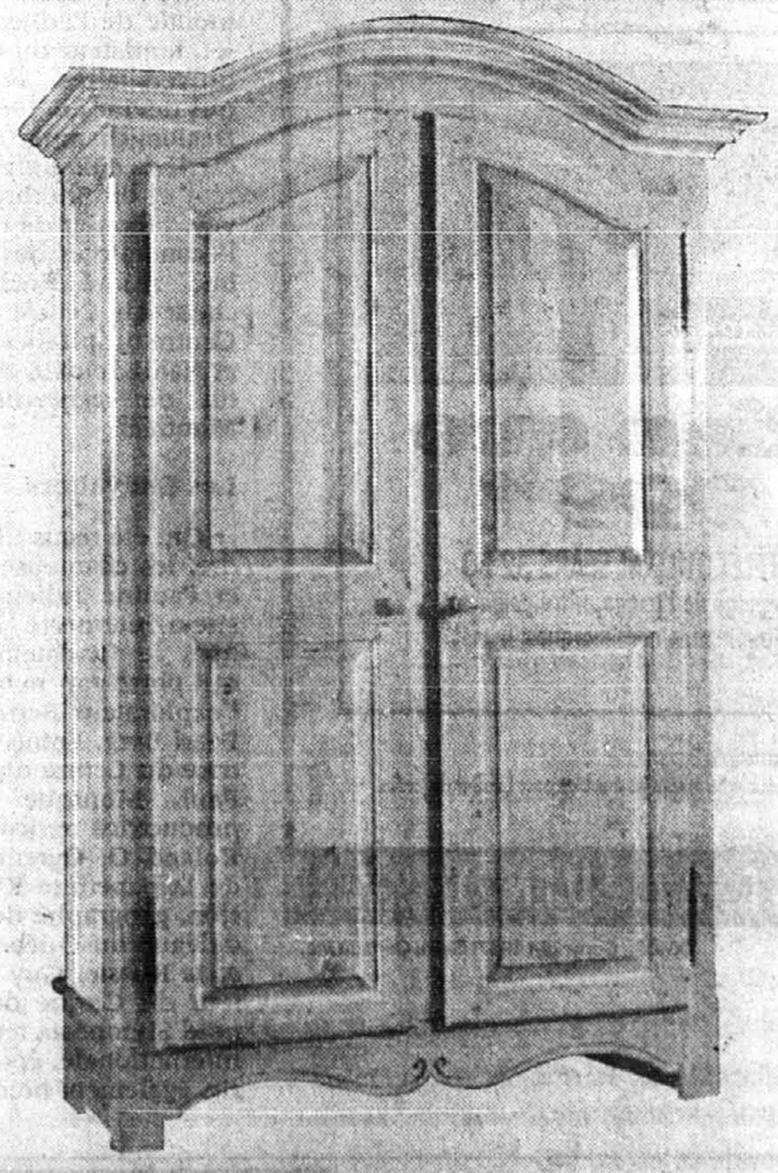
Ébénisterie Yvon Basilières

GRANDE VENTE D'ENTREPÔT

(jusqu'à épuisement des stocks)

Rabais de 10 à 40%

sur meubles identifiés en démonstration



Mobilier de chambre, salle à manger, meubles audio-vidéo, tables, chaises, bahuts, etc.

Fabriqué à notre usine

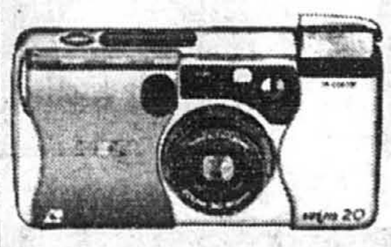
37, boul. Sainte-Rose, Sainte-Rose (Laval)

628-8323 Ouvert le dimanche de 11 h à 17 h

2519251-M

CLINIQUE MINOLTA

Venez rencontrer Monsieur Paul Doré représentant de MINOLTA Canada le vendredi 20 juin de 14 h à 21 h et le samedi 21 juin de 10 h à 16 h. Samedi, apportez votre appareil MINOLTA et faites-le vérifier par le Dr. MINOLTA



MINOLTA

VECTIS 20 - Objectif zoom 2x - Grand - angle - Enregistrement date et heure — 249,99 $

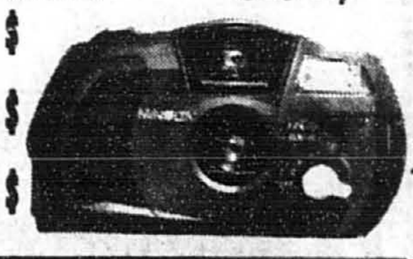
VECTIS 30 - Objectif 3x - Appareil étanche - Multiprogrammes — 399,99 $

VECTIS 40 - Objectif zoom 4x - Choix de 3 formats d'images - Appareil étanche — 569,99 $

VECTIS S-1 - Objectif 28-56mm F4-5.6 - Lentille interchangeable - Sélection de la quantité d'épreuves — 699,99 $

VECTIS EX-2 - Entièrement automatique - Flash automatique intégré — 139,99 $

VECTIS EX-3 - Boîtier robuste - Choix de 3 formats d'images — 139,99 $





Reflex MINOLTA

Maxxum 400 SI - Objectif AF35-70mm F3.5-4.5 - Appareil reflex 35mm totalement automatique — 499,99 $ Sac de transport, courroie et pile inclus

DYNAX 500 SI SUPER - Système de mise au point automatique - Objectif 35-70mm F3.5-4.5 - Flash TTL, sans câble — 699,99 $ Sac de transport, film et pile inclus



Nunérique MINOLTA

Dimâge V - Appareil numérique ultra-compact - Zoom amovible - Flash intégré automatique — 969,99 $ Étui et logiciel PhotoDeluxe Adobe inclus

RD-175 - Appareil numérique - Objectif interchangeable - Mémoire amovible de 114 images — 7,699,99 $

MINOLTA Objectif Maxxum 70-210mm F4.5-5.6 — 319,99 $

MINOLTA Flash TTL Maxxum 3500 xi — 259,99 $ Étui inclus

HEURES D'OUVERTURE : Du lun. au merc., de 8 h à 18 h • Jeu. et vend., 8 h à 21 h • Le sam. de 9 h à 17 h • Le dim. de 11 h à 17 h.

70e 1927-1997 Le grand chef de la photo vidéo

Valide jusqu'au 30 juin 1997 • Photos peuvent différer

« TOUT POUR LA PHOTO VIDÉO »

L.L. LOZEAU LTÉE

6224, rue ST-HUBERT, Mtl H2S 2M2 Tél.: 274-6577

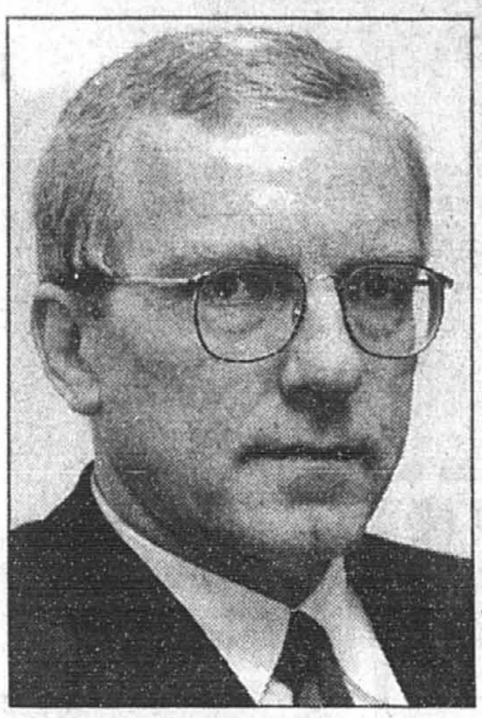
1-800-363-3535

BEAUBIEN

2504671-M

Pas de marchandage pour les retraits d'accusations

En marge de l'affaire Roquet, Québec met fin aux « dons de charité » en échange du retrait des plaintes



Louis Roquet

YVES BOISVERT

Le ministère public continuera à retirer les accusations dans les dossiers où les chances de condamnation sont presque nulles, mais cela ne se fera plus en échange de « dons de charité », a dit hier le substitut en chef du Procureur général à Montréal, Me André Vincent.

« Cela peut donner l'image d'un marchandage pour le retrait de plainte et ça ne doit jamais être le cas », a dit hier Me Vincent, qui tenait une conférence de presse à la demande du ministère de la Justice en marge de l'affaire Louis Roquet.

M. Roquet, président de la Société de développement industriel, a été acquitté vendredi dernier d'une accusation de conduite avec des facultés affaiblies par l'alcool après que l'avocat de la Couronne eut retiré la plainte.

On a expliqué par la suite que M. Roquet avait fait un don de 500 $ à Centraide. Apparemment, son avocat, Mark Paci, avait fourni un rapport d'expert à la Couronne qui venait rendre très probable l'acquittement. M. Roquet n'avait un taux d'alcool « que » de 110 mg par 100 ml de sang (la limite étant de 80 mg) et on n'a noté aucun autre symptôme susceptible d'entraîner une condamnation au cas où le résultat du test aurait été mis en doute.

M. Roquet avait été arrêté il y a deux ans à cause d'un excès de vitesse important mais sa conduite n'était pas erratique.

« Les accusations ont été retirées à la suite d'une réévaluation du dossier par le procureur de la Couronne, après la présentation d'un rapport d'expertise par la défense », a dit Me Vincent.

« Peu importe l'individu, si des éléments sont fournis à la poursuite qui viennent contrer la preuve, le procureur de la Couronne a le devoir de réévaluer le dossier, et peut-être de retirer l'accusation ou de la réduire dans certains cas », ajoute Me Vincent.

Il ne revient pas à la Couronne de divulguer les informations transmises par la défense, d'ajouter Me Vincent. « Si l'avocat de la défense veut le faire, libre à lui ! »

Il précise qu'une directive sera émise « dès aujourd'hui » pour dire aux avocats que l'évaluation du dossier et l'opportunité de retirer une plainte doit se faire uniquement sur la base de la preuve, et aucunement sur le fait que l'individu a fait un don. Cela n'empêche personne de faire des dons.

Me Vincent ajoute que même les personnes qui n'ont pas les moyens d'avoir un avocat se font dire, au moment de la « divulgation de la preuve » par la Couronne, qu'elles peuvent avoir une défense dans les cas où la preuve est faible et où le taux enregistré dépasse à peine la barre des 80.

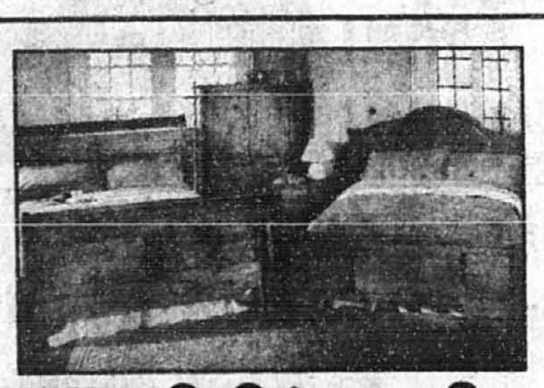
Des avocats de la Couronne confiaient hier que cette pratique est relativement « courante » et pas seulement dans les affaires d'ivresse au volant. Quand l'avocat de la Couronne voit que la preuve n'est pas suffisante, mais qu'il est convaincu de la culpabilité de l'accusé, l'obliger à faire un don avant de retirer l'accusation contribue à donner « une leçon » au contrevenant, et « tout le monde y gagne », disent-ils. Apparemment, ces arrangements devront se faire autrement à l'avenir.

SEARS

Pas de paiement avant un an*



POUR TOUS LES MEUBLES†, GROS APPAREILS MÉNAGERS ET APPAREILS ÉLECTRONIQUES ACHETÉS AVEC LA CARTE SEARS



Moitié prix

LITS DE STYLE RUSTIQUE

Les deux sont en pin massif et bois durs sélectionnés. À panneaux. N°61150. Rég. Sears 598,98. Style 'traîneau'. N°61145. Rég. 1199,97.

298$ Lit à panneaux 598$ Lit traîneau

Lit à panneaux: panneau de chevet et panneau de pied. Lit traîneau: panneau de chevet, panneau de pied, longerons



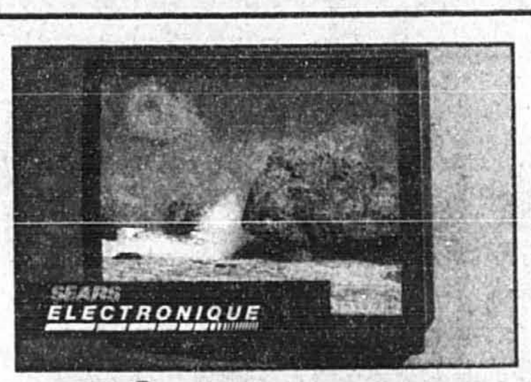
Rabais 150$

CUISINIÈRE KENMORE^MD À NETTOYAGE FACILE

Cuisinière électrique 30 po à dessus relevable, minuteur électronique et prise pour petits appareils. N°63021. Rég. Sears 749,99.

599,99

Aussi en version amande. Modèle tout blanc à prix plus élevé. 'Rég.' est une référence aux prix courants Sears



Rien que 999,99

TÉLÉCOULEUR SEARS 32 PO

À réglage de l'image, filtre peigne et télécommande multimarques. N°14527

*Pas de paiement avant juin 1998, sur approbation de votre crédit, avec la carte Sears. Les frais et taxes applicables doivent être payés au moment de l'achat. Cette offre ne s'applique pas aux articles soldés de nos Centres de liquidation ni aux achats par catalogue. Elle prend fin le dimanche 22 juin 1997. Renseignez-vous. †R/01 - Ameublement: sauf les meubles pour bébé et de jardin.

2500227

PRIX DE RÉCLAME EN VIGUEUR JUSQU'AU DIMANCHE 22 JUIN 1997

dans la limite des stocks disponibles

06400 Copyright 1997, Sears Canada Inc.

SEARS

Attendez-vous à plus

L'Ordre national du Québec accueille 21 nouveaux membres

Presse Canadienne
QUÉBEC

Les artistes Pierrette Alarie, Pauline Julien, Raymond Lévesque et, à titre posthume, le peintre Jean-Paul Lemieux ont reçu, hier, l'Ordre national du Québec.

Louis Garneau, que tous les cyclistes connaissent, l'explorateur Bernard Voyer et le fondateur du Cirque du Soleil, Guy Laliberté, ont aussi reçu l'insigne de la plus haute distinction accordée par le gouvernement du Québec des mains du premier ministre Lucien Bouchard lors d'une brève cérémonie tenue au Domaine Cataraqui.

Au total, 21 nouveaux membres ont aussi été accueillis au sein de l'Ordre national du Québec.

« Le Québec vous rend hommage aujourd'hui parce que vous vous êtes réalisés dans des domaines où la route n'était pas tracée », a déclaré le premier ministre Bouchard aux nouveaux membres de l'Ordre.

MM. Rodrigue Larue, chercheur à l'Université du Québec à Trois-Rivières, Jean-Paul Lemieux, artiste-peintre de réputation internationale, et Charles R. Scriver, pédiatre, chercheur à l'Université McGill, ont été reçus Grands Officiers de l'Ordre.

Les Officiers

Six personnes ont été honorés du titre d'Officiers de l'Ordre : Mme Candide Pineault, réputée dans le monde de l'éducation, Gilles Boulet, fondateur du Centre des études universitaires de Trois-Rivières, qui devint en 1969 l'UQTR, Pierre Deslongchamps, chercheur qui fit carrière aux universités de Montréal et de Sherbrooke, Pierre Harvey, pionnier de l'enseignement de l'économie et des affaires au Québec, André Roch Lecours, chercheur au Centre de recherche du Centre hospitalier Côte-des-Neiges, et Nabil Seidah, chercheur à l'Institut de recherches cliniques de Montréal.

Les Chevaliers

Ont été reçus Chevaliers de l'Ordre, les chanteuses Pierrette Alarie et Pauline Julien, l'auteur-compositeur-interprète Raymond Lévesque, le fondateur de l'entreprise qui porte son nom Louis Garneau, l'explorateur Bernard Voyer, soeur Pearl Berg, Françoise Labbé, directrice du Centre d'art de Baie Saint-Paul, Monique Lussier-Bessette, productrice agricole d'avant-garde, Roland O. Cyrenne, grand patron de la papetière Kruger, Henri Dorion, géographe de carrière devenu délégué du Québec pour l'Ukraine et la Russie, Guy Laliberté, fondateur du Cirque du Soleil, et Léopold Simoneau, ténor de réputation internationale, époux de Mme Alarie, également honorée.

Cahier spécial de huit pages



Le festival international de Jazz de Montréal 1997

Michel Dona

La Presse

À lire samedi



Pas question d'étape d'accueil dans les maternelles de la CECM

MARIE-CLAUDE MALBOEUF

La CECM ne permettra pas à ses écoliers d'apprivoiser de façon graduelle les nouvelles maternelles à temps plein. Malgré la porte ouverte par la ministre de l'Éducation il y a un mois, malgré les voeux des parents et des enseignants, les enfants devront passer toute la journée en classe dès les premiers jours de la rentrée. Il n'est pas question de transformer en « étape d'accueil » le mois de septembre, ont décidé hier soir les 21 membres de la Commission des écoles catholiques de Montréal.

C'est que la CECM accueille les enfants de quatre et cinq ans depuis déjà plusieurs années, souligne-t-on, et qu'elle ne manque ni de locaux, ni de personnel, ni de moyens de transport.

Mais que fait-on des inquiétudes des parents, qui ont fini par ébranler Pauline Marois ? « À Montréal, on n'a presque pas eu de réactions parce que les gens sont déjà habitués aux maternelles », justifie Robert Cadotte, conseiller du MEMO, le parti d'opposition.

Sur la question du budget — adopté de justesse hier —, le MEMO a par contre vivement interpellé le président de la commission scolaire, Michel Pallascio. Pour éponger un « trou » de 19 millions, celui-ci a dû éliminer des dizaines de postes, privant du coup les élèves de services importants.

Mais ce qui irrite le plus le MEMO, c'est que ce seront surtout les jeunes francophones qui écoperont. « Le secteur anglophone reçoit déjà 300 $ de plus par élève, et pourtant, il est moins touché par les nouvelles compressions », s'indigne M. Cadotte. Le document déposé devant le conseil révèle en effet que le secteur français devra s'arranger avec un budget 22 % moins important en 1997-98, tandis que le secteur anglais « s'en tire » avec 15 % de moins.

L'École du Bon Dieu dans la rue

Quant aux enseignants, une poignée d'entre eux partageront bientôt leur science avec de jeunes sans-abri. Car la CECM a décidé d'aider le père Emmett John à mettre sur pied les classes du Bon Dieu dans la rue. Une façon d'aider les adolescents à renouer avec l'école, sans leur imposer un carcan trop rigide.

Dès l'ouverture du nouveau centre de jour « Dans la rue », en septembre, les jeunes pourront donc s'initier au français, à l'histoire et aux mathématiques. Ou même simplement réapprendre à lire et à écrire. D'autres suivront des cours d'anglais et d'informatique, ou s'initieront au monde du travail.

C'est le Centre de ressources en éducation populaire qui organisera et supervisera le tout, en puisant à même le budget de l'éducation aux adultes. Les enseignants se dévoueront toute l'année. Et il va sans dire qu'on choisira des recrues au coeur d'or, histoire de faciliter leur contact avec des jeunes ayant connu une vie particulièrement difficile, et qui ont besoin d'un petit coup de pouce supplémentaire.

SOS Montfort se lance dans une campagne d'appui internationale

Presse Canadienne
HULL

Le Comité SOS Montfort n'a pas l'intention de passer l'été à faire la sieste sous un sombrero.

La présidente de SOS Montfort, Gisèle Lalonde, a dévoilé, hier, les événements à venir au cours des prochaines semaines et les mesures d'urgence qu'entreprendra son comité si jamais la Commission de restructuration des soins de santé annonce, au cours des chauds mois d'été, qu'elle ne renverse pas sa décision de fermer le seul hôpital universitaire francophone de l'Ontario.

Premièrement, SOS Montfort se lance aujourd'hui dans une campagne d'appui internationale. Harry Gowe a été recruté pour diriger une équipe de SOS Montfort qui amorcera une campagne de lettres à travers les pays de la francophonie, du Commonwealth et des États-Unis.

Deuxièmement, une campagne d'enrôlement des partisans de SOS Montfort sera lancée dès cette semaine. Tous les Franco-Ontariens seront invités à laisser leur nom et numéro de téléphone au Comité SOS Montfort afin qu'ils puissent répondre à un appel urgent de mobilisation.

Des affiches à cet effet qui présentent Gisèle Lalonde en « Oncle Sam américain » seront distribuées dans le réseau des Caisses populaires de l'Ontario.

« Nous voulons être prêts à réagir au cas où la Commission déciderait d'annoncer sa décision au cours des vacances d'été. Nous voulons nous assurer que la communauté pourra répondre à l'appel de mobilisation comme elle l'a fait dans le passé », a expliqué Mme Lalonde.

Troisièmement, SOS Montfort aura une présence active au Festival franco-ontarien qui débute demain.

SOS Montfort aura un stand sur place pour la durée du festival ; l'hôpital Montfort assurera les premiers soins alors que 15 infirmières et sept médecins donneront leur temps pour cette tâche.

Les commissaires mandatés par le gouvernement Harris pour restructurer les soins de santé en Ontario se rencontraient hier pour discuter du dossier Montfort et des autres hôpitaux d'Ottawa-Carleton.

Pas besoin d'avoir un nom qui commence par CLUB ou qui finit par MART pour offrir les plus bas prix en ville!
C'est notre 30e solde annuel!
Écoulement mur-à-mur!

Literie
Le plus grand choix à Montréal, aux prix garantis les plus bas!
Vanity Springmaid Dan River Fieldcrest CANNON MARTEX Lawrence SHEFTEX
Ensemble de draps en percale
180 fils au pouce carré
Simple 16.95 $ Grand 32.95 $
Double 26.95 $ Très grand 49.95 $
SIMMONS Beautyrest Oreiller 7.95 $ Oreiller de duvet 29.95 $

Édredons de duvet
Le plus grand choix à Montréal, aux prix garantis les plus bas!
Édredons de duvet d'oie blanche
Construction en cloisons 12 po
Simple 69.95 $
Double 89.95 $
Grand 99.95 $
Très grand 139.95 $

Salle de Bain
CANNON Descentes de bain 5.95 $
MARTEX Serviettes de bain (légères imperfections) 3.95 $
Fieldcrest ROYAL VELVET (R.O.M.)
Bain 9.95 $
Essuie-main 6.95 $
Débarbouillette 3.95 $
STEVENS MARTEX Fieldcrest CANNON

Matelas
Le plus grand choix de matelas Sealy et Simmons aux plus bas prix!
Livraison gratuite
Cadre de lit gratuit avec ens. de matelas!
Retrait gratuit de vieux matelas!
Installation gratuite
SIMMONS
Tout nouveau profil avec ressorts indépendants pour un confort et un support ultime.
Beautysleep Evasion de Simmons
Simple 199 $ ens. 329 $
Double 249 $ ens. 399 $
Grand 279 $ ens. 449 $
Charmeur de Sealy
Simple 119 $ ens. 229 $
Double 139 $ ens. 269 $
Grand 169 $ ens. 329 $
Nous payons la TPS et la TVQ
Sealy Posturepedic
Le Edgeguard innovateur pour 10% plus de surface de sommeil
Le base Steelspan exclusive assure une durabilité maximale
Ressorts exclusifs Posturetech vous donnent le meilleur support
LITS EN LAITON ET FER • TAPIS et BOUTIQUE POUR BEBE
Le plus grand selection aux plus bas prix garantis!
lepine Mouceau

Parures de Fenêtres
Service à domicile GRATUIT 341-7810!
Stores horizontaux et verticaux • plissés • stores en bois romains • dentelles • cantonnières bouffantes • tentures parures complexes • tissus • parures de lit sur mesureet plus encore !
HunterDouglas Levolor draco
Jusqu'à 50 % de rabais sur le prix suggéré

Porcelaine
Tognana
Économisez 80%
Anabelle
Ensemble 20 pièces (pour 4)
Prix courant 250.00 $
Prix spécial 49.95 $
Économisez jusqu'à 50 % sur la porcelaine, la verrerie, la coutellerie et les articles-cadeaux!
Royal Doulton • Mikasa • Wedgwood
Villeroy et Boch • Noritake • Orrefors • Oneida
Guy Degrenne • Kosta Boda • Lenox • Waterford
Meyer • Lagostina • Rosenthal • et autres!

Batteries de cuisine
TEFAL demeyere LAGOSTINA LE CREUSET
MEYER
Ensemble professionnel -
11 morceaux en acier inoxydable. Garantie de 25 ans.
Prix courant 350.00 $ Prix spécial 139.95 $

Appareils ménagers
Cuisinart
Petit robot culinaire
Prix courant 39.95 $
Prix spécial 27.95 $

articles Cadeaux
Économisez 80%
Plateau en argent avec médaillon en or décoratif. Prix courant 50.00 $
Prix spécial 9.95 $

Nouveau! SUPER SECTION DE LIQUIDATION!
ÉCONOMISEZ 50 %- 90 % sur des stocks évalués à plus de 1 000 000 $

LE SUPERCENTRE DE LA MODE MAISON
LINEN CHEST
Nos prix sont imbattables ! Comparez, vous serez convaincu !
Centre ROCKLAND 341-7810
Place Portobello BROSSARD 671-2202
Les Galeries LAVAL 681-9090
Les Promenades de la CATHÉDRALE 282-9525

SEARS
OFFRE DE PRIME IMAN



CADEAU 8 PIÈCES AVEC ACHAT IMAN
Avec tout achat de produits Iman de 21 $ ou plus, vous recevrez ce cadeau 8 pièces sans frais supplémentaires. Ce cadeau comprend 60 mL de lotion rafraîchissante, un échantillon de complexe régénérant Arrêt du Temps, 15 mL de lotion Instant Replay aux AHA, 30 mL de lotion démaquillante douce, deux rouges à lèvres hydratants (nectarine et métal) et un mini-mascara (noir), dans une trousse à maquillage signée IMAN.
Une prime par cliente, dans la limite des stocks. Iman est disponible dans les magasins de Brossard, Place Vertu, Pointe-Claire à Montréal et Ottawa St-Laurent
2509232
OFFRE EN VIGUEUR JUSQU'AU DIMANCHE 29 JUIN 1997
jusqu'à épuisement des stocks
SEARS Attendez-vous à plus
06411 Copyright 1997. Sears Canada Inc.

Mère infanticide : la prison ou un traitement ?

YVES BOISVERT

Craignant que la société ne s'engage sur une « pente glissante » et qu'on « envoie le message que la vie des personnes handicapées a moins de valeur », le ministère public réclame une peine de trois ans d'emprisonnement pour Danielle Blais, cette femme qui a noyé son fils autistique de six ans lors d'une crise de désespoir.

L'avocat de Mme Blais, Robert La Haye, réplique que ce dont cette femme a besoin, ce sont des traitements, pas une punition. Il propose un sursis de peine assorti d'un séjour prolongé dans une maison de transition.

La femme de 44 ans a noyé son fils Charles-Antoine dans la baignoire de leur logement d'Ahuntsic, le 6 novembre 1996. Le ministère public (Lori Weitzman) l'a d'abord accusée de meurtre prémédité, mais à la vue des rapports psychiatriques a accepté qu'elle s'avoue coupable d'homicide involontaire.

Danielle Blais, qui vivait seule avec son enfant, avait sombré dans une profonde dépression. Elle a tenté de se suicider immédiatement après la mort de son fils.

Elle qui s'était « fait faire » cet enfant pour l'aider à retrouver goût à la vie a vite été aux prises avec d'énormes difficultés. Même si ce n'est qu'à cinq ans et trois mois que son enfant a été diagnostiqué autistique, il avait de sérieux troubles de développement et requérait une attention constante.

Elle trouvait et perdait sans cesse ses gardiennes, et il en allait de même de ses emplois — elle a entre autres été recherchiste à Radio-Canada et directrice-adjointe à la station de radio CKOI.

Hier, devant le juge Jean Falardeau, de la Cour du Québec, qui doit infliger la peine, Me Weitzman a concédé que l'histoire de l'accusée est très triste. Elle a dit toutefois que ses problèmes n'étaient pas si différents de ceux des autres personnes qui élèvent seules leurs enfants.

Mme Blais n'est aucunement criminalisée et elle ne représente aucun danger pour la société. Mais une peine d'emprisonnement ne sert pas qu'à protéger la société. Elle peut aussi exprimer la réprobation sociale.

Or, dit Me Weitzman, les valeurs fondamentales de la société sont mises en cause quand une mère tue son enfant. Cela ne peut être ni accepté, ni toléré. Les enfants doivent être protégés par leurs parents.

Me Weitzman note aussi la brutalité du crime. « Personne ne peut s'arroger le droit d'enlever la vie », a-t-elle dit, rappelant qu'« on n'entend jamais les victimes dans ces affaires-là ».

« Il faudrait faire attention de ne pas envoyer aux personnes handicapées le message que leur vie a moins de valeur », a-t-elle dit. « Le problème de ressources pour aider les parents avec des enfants handicapés ne rend pas cette conduite acceptable », a-t-elle conclu en ajoutant que des motifs « égoïstes », au fond, motivaient l'accusée.

Me LaHaye a bondi de sa chaise en entendant cela. Mme Blais était « profondément malade ». Son geste en était un de « suicide élargi ». Désespérée, elle voulait en finir, mais ne pouvait se résoudre à laisser son enfant à d'autres qui auraient fait face aux mêmes difficultés. « Elle ne l'a pas tué parce qu'il était autistique ! Elle a perdu le goût de vivre et elle voulait l'emmener avec elle », a-t-il expliqué.

Il a récusé la thèse de la « pente glissante ». « Quand une personne est désespérée au point de s'enlever la vie, quelle peine pourriez-vous trouver qui soit susceptible de la dissuader ? » a-t-il demandé au juge. Les mères n'ont généralement pas besoin de voir des peines exemplaires infligées par les tribunaux pour les dissuader de tuer leurs enfants », ajoute-t-il.

Me LaHaye a fait témoigner la responsable de la maison de transition Casgrain, qui a dit pouvoir très bien encadrer et traiter Mme Blais. La présidente de la Société de l'autisme du Montréal métropolitain a témoigné des difficultés terribles pour les parents d'obtenir de l'aide et du constant besoin de supervision de ces enfants.

Le juge Falardeau rendra sa décision le 2 juillet. Mme Blais demeure à l'Institut Pinel d'ici là.



PRENEZ VOTRE PLACE AU SOLEIL

L'ANTI STRESS

Choisissez parmi nos forfaits à prix avantageux celui qui vous convient le mieux et profitez de toute une pléiade d'activités estivales sans frais.

GÎTE ET BON PAIN: 299 $
pour 2 personnes.
4 nuits et 5 jours de semaine, petits déjeuners et service compris.

ESCAPADE DÉTENTE: 85 $
par personne (occupation double).
1 nuit et 2 jours, petit déjeuner, dîner et service compris.

FORFAIT THÉÂTRE: 109 $
par personne (occupation double).
1 nuit et 2 jours, petit déjeuner, dîner, billet de théâtre et service compris.

PAUSE PARENT UNIQUE: 125 $
pour un adulte et un enfant (12 ans ou moins). Petit déjeuner, dîner et service compris.

Tarifs en vigueur jusqu'au 19 octobre 1997 et sujets à certaines conditions.

HÔTEL LE CHANTECLER
Centre de congrès et villégiature
Pour information et réservations:
Montréal: 393-8884
Extérieur: 1 800 363-2420

LE CHANTECLER

2505083

La prison pour avoir agressé sa fille et ses petites-filles

JEAN-PAUL CHARBONNEAU
SAINT-JÉRÔME

Un grand-père de 68 ans, Paul Laliberté, a été condamné, hier à Saint-Jérôme, à deux ans moins un jour de prison après avoir été reconnu coupable d'agressions sexuelles contre l'une de ses filles, deux de ses petites-filles et contre une des filles d'un cousin. Ces délits ont été commis il y a une trentaine d'année alors que toutes étaient des enfants.

Pour le juge Maurice Parent, de la Cour du Québec, la possibilité qu'un accusé puisse purger sa peine dans la collectivité ne peut pas s'appliquer dans le cas de Laliberté. *La Presse* a obtenu l'autorisation des victimes pour identifier cet agresseur d'enfants.

« Considérant l'ensemble des faits, compte tenu de l'âge des victimes au moment des abus, la très longue période de temps que l'accusé a abusé des enfants (23 ans), considérant la position d'autorité et de confiance dans lesquelles se trouvait l'accusé, considérant le danger potentiel qu'il représente vis-à-vis les petites filles, une peine exemplaire et dissuasive s'impose et le tribunal en arrive à la conclusion qu'il ne s'agit pas d'un cas où une peine d'emprisonnement avec sursis peut être imposée », a souligné le juge Parent.

À sa sortie de prison, Laliberté ne pourra contacter ses victimes et il devra se faire accompagner d'un adulte lorsqu'il rencontrera un enfant de moins de 14 ans.

C'est la deuxième fois en autant de semaines que ce magistrat refuse une requête de la défense pour qu'un homme reconnu coupable d'agressions sexuelles contre des enfants puisse jouir d'une peine avec sursis.

Laliberté a toujours nié les accusations portées contre lui. Et encore hier, alors qu'il était conduit au bloc cellulaire par un agent, il a clamé qu'il s'agissait d'un coup monté par sa famille pour une question d'argent.

Sa fille a déclaré à *La Presse* qu'elle avait vécu, comme les trois autres victimes, des moments fort difficiles, principalement lorsqu'elle a eu à témoigner devant sa mère, son frère et sa soeur, qui appuient le père. Le procès de Laliberté a duré quatre ans.

Aucune des victimes n'a été agressée en même temps. Dans la majeure partie des cas, Laliberté profitait du fait que l'enfant était couchée pour s'approcher de son lit et se livrer aux agressions. L'une des enfants a été la cible de ce grand-père incestueux durant six ans.

La majorité de ces gestes ont été faits alors que Laliberté habitait le quartier Vimont, à Laval, et à Terrebonne.

C'est la mère d'une des victimes qui a découvert le pot aux roses après que sa fille lui eut dit qu'elle allait consulter un psychologue.

Après avoir écouté la version de sa fille, elle a invité Laliberté au restaurant où elle l'a confronté. Par la suite, elle a fait des recherches et les autres victimes se sont confiées à elle et à la police.

Le *Journal* en retard

La distribution du *Journal de Montréal* a été retardée hier matin en raison d'un arrêt de travail des typographes. Les négociations en vue du renouvellement de la convention collective entre le syndicat représentant les 61 travailleurs et la direction achoppent sur plusieurs points, dont les salaires et la sécurité d'emploi. Les pourparlers entre les deux parties doivent reprendre aujourd'hui. Le syndicat a fixé à vendredi l'échéance pour en arriver à un accord, sinon les typographes pourraient empêcher la publication du journal en fin de semaine. Mardi soir, ce sont les cadres du quotidien qui ont dû prendre la relève des typographes afin d'assurer la sortie du journal.

ACURA

10e ANNIVERSAIRE
Un anniversaire qui se savoure

À gagner



une NSX pour l'été†

VOUS NE RÊVEZ PAS! POUR CÉLÉBRER LEUR 10E ANNIVERSAIRE, LES CONCESSIONNAIRES ACURA DU QUÉBEC METTENT UNE INCROYABLE NSX À LA DISPOSITION D'UN ACHETEUR CHANCEUX. ACHETEZ L'ACURA NEUVE DE VOTRE CHOIX, D'ICI AU 20 JUIN 1997 CHEZ UN CONCESSIONNAIRE ACURA PARTICIPANT, ET OBTENEZ UNE CHANCE DE GAGNER L'UTILISATION D'UNE RUTILANTE NSX POUR L'ÉTÉ!

† Pour être déclarée gagnante, la personne choisie au hasard devra répondre correctement à une question d'habileté mathématique. Valeur approximative du prix: 15 000 $. Ce concours est ouvert aux 18 ans et plus. La version complète des règlements de ce concours peut être obtenue chez les concessionnaires Acura du Québec participants.

À choisir sans hésiter
L'Acura 2,2CL

Pour changer DE RYTHME

Les modèles offerts peuvent différer des illustrations.



Pour un temps limité
L'Acura 2,2CL 1997
338 $* PAR MOIS / 48 MOIS

Transport et préparation inclus

* Tarif de location-bail de 48 mois (total des paiements : 16 224 $), pour le modèle YA114V. Un acompte de 3 500 $, un dépôt de sécurité et un premier versement sont requis. Allocation de 24 000 km par année (frais de 0,10 $ par km supplémentaire). Taxes, frais d'immatriculation et assurances en sus. À la fin du bail, vous pouvez retourner le véhicule au concessionnaire ou l'acheter pour la valeur résiduelle prédéterminée. Garantie Acura limitée de 5 ans/100 000 km. Assistance routière Acura.
Offre disponible seulement par l'entremise de Honda Canada Finance Inc. Sujet à l'approbation du crédit. Les deux premiers services d'entretien (pièces en sus) sont compris dans le prix de location-bail de l'Acura 2,2CL.

ACURA
Une vision qui inspire un élan de passion.

ACURA LES CONCESSIONNAIRES FIABLES

ACURA BROSSARD
9100, boul. Taschereau, Brossard. 659-1616

LES GALERIES ACURA
7100, boul. Métropolitain Est, Anjou. 354-8811

ACURA PLUS
255, boul. de la Seigneurie, Blainville. 435-4455

LUCIANI ACURA
4040, rue Jean Talon O., Montréal. 340-1344

ACURA GABRIEL
4648, boul. St-Jean, Dollard-des-Ormeaux. 696-7777

2519463

Chloration de l'eau : les effets du MX à l'étude aux É.-U.

MARC THIBODEAU

Santé Canada n'envisage pour l'instant aucune modification à la réglementation existante en matière de traitement de l'eau de consommation, même si une nouvelle étude finlandaise suggère que la chloration pourrait être liée indirectement au cancer.

L'étude en question, publiée hier dans le *Journal of the U.S. National Cancer Institute*, indique qu'un produit chimique dérivé de la chloration, baptisé MX, qui apparaît lorsque le chlore réagit avec des composants organiques présents dans l'eau traitée, favorise le développement de différents types de cancer chez les rats.

Les chercheurs finlandais ont exposé trois groupes de 50 rats à des doses différentes de MX dans leur eau de consommation, pendant deux ans. Un quatrième groupe n'a reçu aucune dose du produit.

Près de la moitié des rats recevant les doses les plus importantes ont développé un cancer ou des tumeurs de la thyroïde, comparativement à 22 % des rats du groupe de référence.

Le U.S. National Institute of Health (NIH), en réaction à ces résultats, a annoncé son intention de lancer immédiatement une étude sur les effets du MX et d'autres produits dérivés de la chloration.

À l'heure actuelle, les observations faites par l'équipe finlandaise ne peuvent être extrapolées à l'être humain, estiment les spécialistes américains. Les doses de MX utilisées seraient d'ailleurs des « milliers de fois » supérieures à la concentration moyenne du produit dans l'eau de consommation aux États-Unis.

Il s'agit malgré tout d'une découverte qui devra être étudiée attentivement au cours des prochaines années, estime Joel Paterson, toxicologue responsable de la section de l'eau de consommation de Santé Canada, à Ottawa.

« Nous nous pencherons attentivement sur l'étude finlandaise et sur les travaux du NIH. Mais il est trop tôt pour décider de changer quoi que ce soit à la réglementation existante », indique-t-il.

D'autant plus que peu de données existent sur la concentration de MX dans les eaux canadiennes. « Il y a une lacune à ce niveau. Mais il serait étonnant que la concentration moyenne diffère sensiblement de celle que l'on observe aux États-Unis. Les risques ne devraient donc pas être plus élevés ici que de l'autre côté de la frontière », conclut le spécialiste.

Éventuellement, la présence du MX pourrait être contrôlée, si nécessaire, en filtrant l'eau avant l'ajout du chlore.

Hôpitaux anglophones : un pas de plus vers le regroupement

MARC THIBODEAU

Les quatre hôpitaux anglophones qui doivent former le Centre universitaire de la santé de McGill (CUSM) se sont finalement entendus sur les modalités de leur regroupement juridique.

Les hôpitaux (Hôpital général de Montréal, hôpital Royal Victoria, Hôpital de Montréal pour enfants et Hôpital neurologique de Montréal) ainsi que l'université McGill, qui négociaient depuis plusieurs mois, ont mis la dernière touche mardi à un protocole d'entente prévoyant la création d'un conseil d'administration commun.

Le protocole, a indiqué hier le directeur général du CUSM, Gérard Douville, précise que les quatre hôpitaux procéderont à une « intégration » de leurs structures plutôt qu'à une « fusion ».

La nuance est importante, dit-il, puisque la Loi sur la santé et les services sociaux stipule que les corporations propriétaires des hôpitaux doivent disparaître lorsqu'il y a fusion. Dans le cadre d'une intégration, les corporations existantes sont plutôt fondues ensemble.

« C'était très important pour nous de pouvoir procéder ainsi puisque les corporations jouent un rôle crucial. Elles nous lient étroitement à la communauté », explique M. Douville.

La conclusion d'un protocole d'entente ne marque pas la fin du processus légal. La régie régionale de Montréal-Centre doit donner son aval au regroupement, ce qui pourrait être fait dès aujourd'hui, et remettre une recommandation en ce sens au ministre qui, après évaluation, soumettra le dossier au Conseil des ministres.

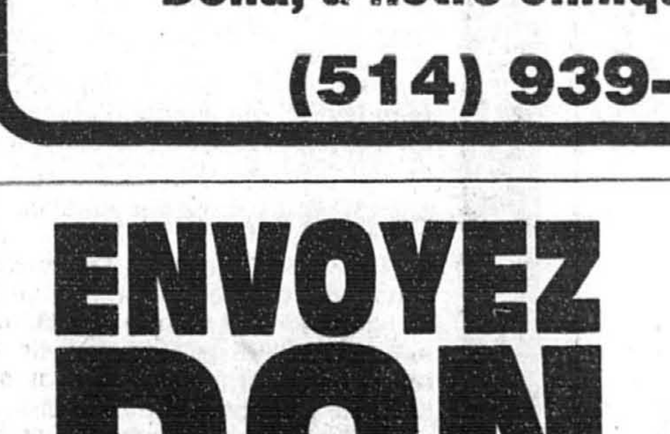
Un processus qui, selon M. Douville, pourrait être terminé au début du mois de juillet, si tout va bien. « Il ne faut pas vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué », note le directeur général, qui ne prévoit pas de difficultés majeures, tant du côté de la régie qu'au gouvernement.

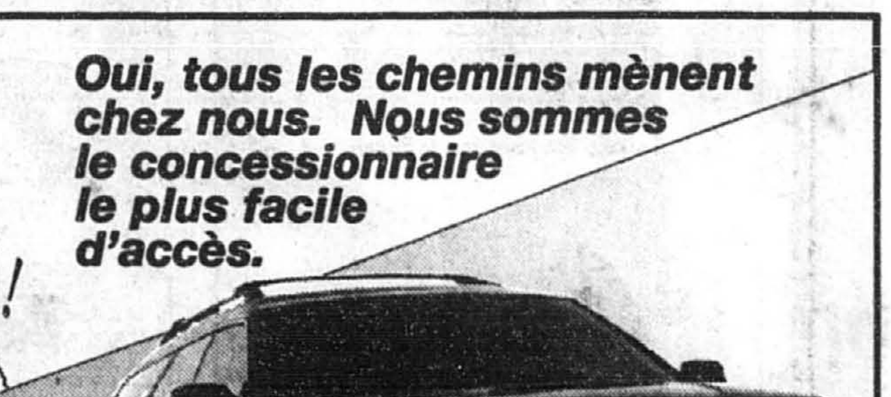
En attendant qu'une décision finale soit prise, le CUSM a lancé cette semaine un appel d'offres pour déterminer quel usage pourrait être fait des bâtisses existantes si les hôpitaux sont éventuellement regroupés en un seul lieu.

« Pour l'instant, le regroupement sur un site est la solution envisagée, indique M. Douville. Mais ça peut changer. »

SOLDE D'ÉTÉ
20% À 50% DE RABAIS
sur une sélection de vêtements
*POUR HOMMES DE TOUTES TAILLES
Grandeurs 38 à 52 (P-M-G-TG-2X-3X)
*certains spéciaux peuvent être disponibles dans nos tailles 4X-5X-6X et 54 à 60 à nos magasins du boulevard Métropolitain à Montréal et Place Ste-Foy à Québec.
Bovet
MONTRÉAL
• 4475, boul. Métropolitain E.
• Carrefour Laval
• Galeries d'Anjou
• Carrefour Angrignon
• Centre Rockland
• Centre Eaton
• Fairview Pointe-Claire
• Promenades St-Bruno
QUÉBEC
• Place Ste-Foy
• Galeries de la Capitale

MALADIE D'ALZHEIMER
• Un être cher ou vous-même souffrez de la maladie d'Alzheimer.
• De nouveaux traitements s'avèrent très prometteurs.
• Pour en savoir plus, communiquez avec Della, à notre clinique privée, au
(514) 939-7272

ENVOYEZ DON
UNE PREUVE D'AMOUR AUX ENFANTS HANDICAPÉS

TIMBRES DE PÂQUES
1 800 263-1969

NOUS SOMMES PRÈS DE CHEZ VOUS !
Oui, tous les chemins mènent chez nous. Nous sommes le concessionnaire le plus facile d'accès.

OUTBACK 1997
349 $* /mois
24 mois
POUR VOS BESOINS : VENTE, LOCATION, SERVICE, PIECES
*Les mensualités de 349 $ s'appliquent à la Subaru Outback 1997 en vertu d'un contrat de location de 24 mois moyennant un versement initial de 2 495 $ ou échange équivalent. Taxes en sus. Transport et préparation inclus. Allocation de 20 000 km par année. Sujet à l'approbation du crédit.
John SCOTTI SUBARU
SUBARU
4305, boul. Métropolitain, Est
(514) 725-9394 (Entre Viau et Pie-IX)

Rien à payer avant 6 mois !

Jonc 0.25 points



Jonc 7 diamants
OR 14k
Prix d'évaluation 600 $

SEULEMENT 249 $

Solitaire 0.50 points



0.50 points diamants total
OR 14k
Prix d'évaluation 1 100 $

SEULEMENT 799 $

Alliance



Alliance OR 14K
et diamants
Prix d'évaluation 800 $

BAGUE 329 $
Jonc 100 $

Plus de 1 000 modèles en magasin

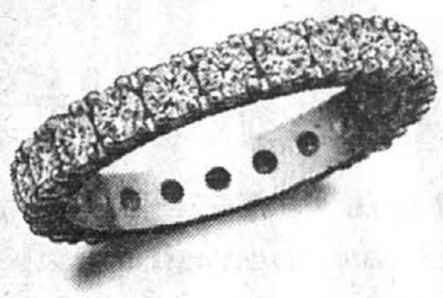
Jonc 0.50 points



0.50 points diamants total
OR 14k
Prix d'évaluation 900 $

SEULEMENT 499 $

Jonc éternité



OR 14k et diamants
Prix d'évaluation 800 $

SEULEMENT 499 $

Alliance



0.27 points diamant total
OR 14k
Prix d'évaluation 800 $

BAGUE 329 $
Jonc 70 $

Plus de 1 000 modèles en magasin

Jonc 0.50 points



0.50 points diamant total
OR 14k
Prix d'évaluation 900 $

SEULEMENT 499 $

Alliance



0.45 points diamant total
OR 14k
Prix d'évaluation 1 100 $

BAGUE 499 $
Jonc 100 $

Plus de 1 000 modèles en magasin

LES MEILLEURS PRIX AU QUÉBEC

Ouvert le dimanche de 12h à 17h

* Achat minimum de 350 $ excluant les taxes sur acceptation du crédit, ne payez que les taxes

CM MICHAUD

Garantie 3 ans contre la perte de vos diamants**

** Certaines conditions s'appliquent à cette garantie. Cette garantie ne s'applique pas aux pendentifs et boucles d'oreille ainsi qu'aux diamants solitaires de 0.50 points et plus.

937, rue Bélanger, Montréal 948-1212

2519166

École Félix-Leclerc : les 35 de Repentigny veulent tourner la page

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

Pour les 35 signataires de la requête contre la Ville de Repentigny déposée en Cour supérieure, la décision du juge Jean-Jacques Croteau a mis fin à l'affaire de l'école Félix-Leclerc et ils ne veulent pas être au centre d'un débat politique à l'approche des élections municipales.

Lors d'une conférence de presse, hier soir, l'avocat des requérants, Me Richard Landry, a mentionné que ses clients étaient très satisfaits du jugement et qu'ils n'auront pas à payer de fortes sommes en arriérés de taxes municipales.

« Le juge a été très clair en spécifiant même que cette partie de sa décision était sans appel. Pour ce qui est de mes clients, ils veulent tourner la page. Ne plus jamais entendre parler de ce sujet, même dans les médias », a précisé Me Landry.

Rappelons que l'administration municipale de l'époque tenait absolument à avoir cette école sur son territoire et qu'elle avait tout fait pour la ravir à Saint-Sulpice, croyant que Repentigny profiterait de cette construction par l'arrivée de nouvelles familles. Des terres agricoles ont été expropriées et un règlement d'emprunt de 7,3 millions a été voté pour amener les services dans ce secteur. L'idée de la Ville était de subdiviser ces terres pour les revendre à des promoteurs immobiliers pour la construction de maisons. On pensait qu'ainsi les millions dépensés auraient été remboursés par les constructeurs.

Voyant que ça ne fonctionnait pas comme elle l'avait prévu, la Ville a annulé un contrat de quatre millions de dollars pour l'installation de gros tuyaux d'aqueduc.

« Elle a donc dépensé 3,3 millions et elle se retrouve aujourd'hui avec 500 terrains subdivisés qui n'ont jamais été vendus. Pour ce qui est de cette somme, la dette est remboursée par l'ensemble des contribuables au coût de 4,54 $ par propriétaire. Dans le cas de mes clients, les montants dus en taxes impayées dépassaient les 200 000 $ et c'est pour cette raison qu'ils se sont adressés à la Cour supérieure et le tribunal leur a donné raison. Donc pour eux, tout est terminé », a affirmé Me Landry.

Taxation sur les maisons neuves

Les maires de Laval, Beauport et Saint-Hubert réagissent aux affirmations découlant de l'étude parrainée par la Banque TD, relatives à la taxation imputable lors de l'achat d'une maison neuve. Contrairement aux commentaires émis lundi par la banque et l'Association canadienne des constructeurs de maisons, le fardeau fiscal imposé lors de la construction d'une maison unifamiliale dans ces villes se compare favorablement à celui des 23 villes retenues dans l'étude. Une classification erronée du coût des infrastructures (aqueduc, égouts et voirie) est à l'origine de cette mauvaise interprétation, selon ces municipalités.

SOLDE ESTIVAL

ÉCONOMISEZ JUSQU'À 50% • VÊTEMENTS SPORT • VESTONS SPORT • ÉCONOMISEZ JUSQU'À 50% • ÉCONOMISEZ JUSQU'À 50% • CHAUSSURES • ÉCONOMISEZ JUSQU'À 50% • ACCESSOIRES •

Économisez jusqu'à 50% sur la mode pour hommes dans tous les magasins A. Gold et à notre entrepôt.



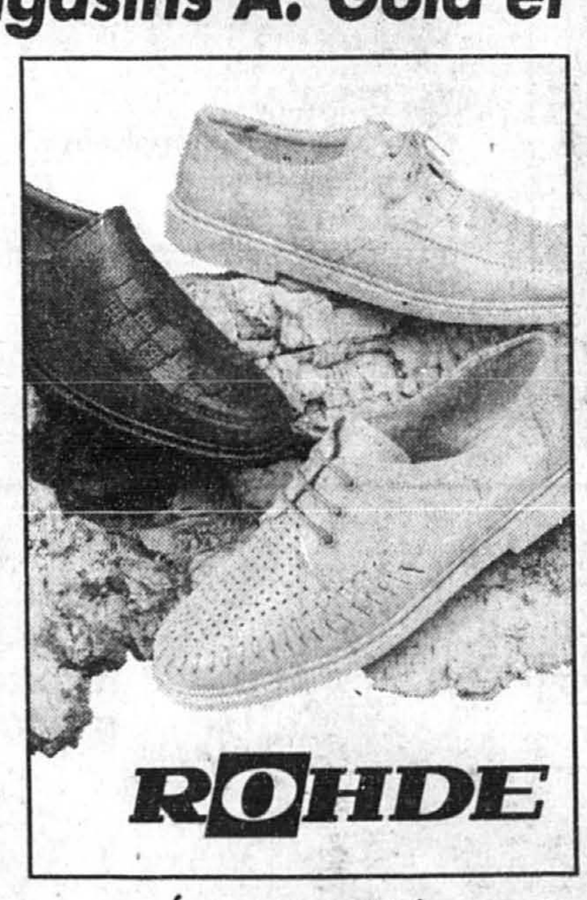
Si c'est en solde, on en veut deux...

Le solde "duos de complets"

Nouveaux arrivages dans les tissus d'été

Rég. 595 $ à 695 $

425 $ • 2 pour 750 $



Économisez 20 $

Chaussures d'été Rohde

4 couleurs • Pointures 7-13 • Rég. 110$

89,95 $



Économisez 30 $

Polos par Commodity Exchange

7 Couleurs • Tailles P-M-G-TG

Rég. 60 $

29,99 $

960, rue Ste-Catherine O. • La Place Vertu
Promenades St-Bruno • Galeries d'Anjou
Fairview Pointe-Claire • Centre Rockland

A.Gold

Carrefour Laval • Mail Champlain Brossard
Entrepôt 2050-2056, rue de Bleury
No. 11, rue York, Ottawa • Place Ste-Foy, Québec

• VOICI VOTRE OCCASION D'ÉCONOMISER DURANT NOTRE SOLDE ESTIVAL •

Un patient déplore le coût d'un nouveau guide de santé

MARC THIBODEAU

« Ça n'a pas de bon sens qu'un organisme à but non lucratif demande 8 $ pour un tel guide. C'est presque le coût d'un livre en librairie. »

Robert Mandeville, un patient cardiaque de Saint-Sauveur, n'en croyait pas ses oreilles hier matin lorsqu'il a appelé la Fondation des maladies du coeur du Québec afin d'obtenir un exemplaire d'un nouveau guide de réadaptation lancé par l'organisme, mardi, en conférence de presse.

« J'ai fait plusieurs dons à la Fondation au cours des dernières années sans rien demander. Pour une fois qu'ils pouvaient faire quelque chose pour moi, ils me demandent de l'argent », déplore M. Mandeville, qui a tenté d'obtenir le guide après avoir pris connaissance de son existence dans *La Presse*.

Un don à l'organisme

La porte-parole de la Fondation, Johanne Morissette, indique pour sa part que l'organisme n'a pas les moyens de l'offrir gratuitement. Et ce, même si la facture de 45 000 $ liée à sa conception et à la publication de près de 3000 exemplaires a été payée par la firme pharmaceutique Astra Pharma.

En fait, la somme de 5 $ demandée pour le guide constitue ni plus ni moins un « don » servant à soutenir les activités de l'organisme, précise Mme Morissette. Les hôpitaux qui désirent se le procurer doivent payer 2 $ par exemplaire.

« Nous avons reçu une centaine d'appels de personnes intéressées depuis ce matin, a-t-elle indiqué hier, en milieu d'après-midi. Un seul individu s'est dit scandalisé par le prix, mais il a raccroché avant que nous puissions trouver une solution pour l'accommoder. »

Pourquoi ne pas avoir tout simplement mentionné que le guide n'était pas gratuit lors de la conférence de presse de mardi ? « Nous n'avons pas cherché à le cacher. C'était écrit à l'endos de la pochette », explique-t-elle.



Vous partez en vacances?

Communiquez avec le service à la clientèle de *La Presse* pour interrompre la livraison à votre domicile durant vos vacances. Nous reprendrons le service dès votre retour !

La Presse

Montréal : 285-6911
Extérieur de Montréal (sans frais) :
Indicatif (514) : 1 800 361-8202
Indicatifs (418), (613) et (819) : 1 800 361-7453
Télécopieur : (514) 285-7039

Un seul critère pour la conversion des immeubles en copropriété divise : un taux de 3 % d'inoccupation

CLAUDE-V. MARSOLAIS

Un seul critère sera retenu pour déterminer si un immeuble peut être converti en copropriété indivise sur le territoire de la Ville de Montréal : un taux d'inoccupation de 3 % ou plus des immeubles locatifs.

Le premier projet déposé par l'administration Bourque-Eloyan prévoyait que la conversion des logements en copropriété ne pourrait se faire que dans des zones très limitées comme le quartier Hochelaga-Maisonneuve, Saint-Henri ou encore le Mile-End, où l'on enregistre de forts taux d'inoccupation des logements.

En ne retenant que le seul taux d'inoccupation de 3 %, la Commission de l'administration et des services aux citoyens du conseil municipal, qui a siégé lundi à l'hôtel de ville, a dans les faits étendu la possibilité de convertir des immeubles locatifs en copropriétés à l'ensemble du territoire.

Si l'on se fie au dernier relevé compilé par la Société canadienne d'hypothèques et de logement en novembre dernier, tous les quartiers de la ville affichaient un taux d'inoccupation des logements supérieur à 3 %, sauf dans certaines catégories très précises comme les logements de trois chambres à coucher et plus.

Les membres de la Commission ont aussi mandaté le service de l'habitation de la Ville pour faire des représentations auprès de la Régie du logement afin d'obtenir des assouplissements aux mécanismes de conversion, afin de réduire les délais actuels de six mois et plus et de diminuer les frais exigés.

La proposition de verser un crédit de taxes foncières de 500 $ par an durant cinq ans au premier acquéreur d'un logement converti en copropriété divise a été retenue. Elle se justifie par le fait que la valeur du logement augmente de 30 % après une conversion en copropriété divise, ce qui signifie une hausse substantielle du compte de taxes.

La Ville va également faire pression auprès des différents acteurs impliqués dans une conversion afin de réduire les coûts reliés aux avis légaux, à l'arpentage et à la rédaction des conventions de copropriété.

Le conseiller Robert Gagnon a fait adopter une recommandation afin de mettre sur pied une table de travail avec le Collectif en aménagement urbain Hochelaga-Maisonneuve pour étudier la possibilité d'acquérir des immeubles barricadés et de les transformer en copropriétés à bas prix.

Selon cette proposition, le Collectif pourra acheter des immeubles vacants, les rénover et éventuellement revendre les logements aux locataires qui les occuperont, le temps de les initier à leur futur rôle de propriétaire. Dans ce cas, le crédit de taxes sera applicable au convertisseur.

Une autre recommandation a pour effet de réduire la taxe de mutation (dite de « bienvenue ») dans les cas de transformation d'une copropriété indivise en copropriété divise. Dans ce cas, seule la plus-value serait considérée comme taxable.

La Commission a aussi proposé qu'on fasse un bilan du nouveau régime après une année pour connaître son succès. Si les mesures adoptées n'obtiennent pas les résultats escomptés, il est bien possible que l'administration en vienne à abolir toute réglementation en cette matière.

Les nouvelles mesures seront soumises au conseil municipal de juillet pour adoption, et par la suite le comité exécutif préparera la nouvelle réglementation.

Un comité veut transformer Le Mainbourg en centre communautaire

CLAUDE-V. MARSOLAIS

Des citoyens de Pointe-aux-Trembles pressent le gouvernement du Québec de leur céder l'ancien centre d'accueil Le Mainbourg, situé à proximité du sanctuaire de la Réparation et inoccupé depuis deux ans, afin de le convertir en un centre communautaire de quartier.

Carole Lafrance, porte-parole du Comité d'action Mainbourg, un regroupement d'organismes et de citoyens qui s'est formé en décembre dernier, a signalé que Pointe-aux-Trembles était confrontée à un problème de sous-équipement communautaire avec la forte poussée démographique des deux dernières décennies. Le quartier compte maintenant 52 000 habitants.

Le groupe note que le quartier ne possède pas d'édifices convenables pour loger la bibliothèque, une maison de la culture et un centre pour la jeunesse.

Le bâtiment de cinq étages, d'une superficie de 140 000 pieds carrés, serait tout indiqué pour recevoir ces activités. Il permettrait en plus d'accueillir des organismes communautaires comme le Regroupement des services à la famille, un secrétariat général, un service de restauration populaire, une coopérative jeunesse de services en entretien ménager, un centre d'hébergement et de référence et un centre des aînés.

L'ancien centre d'accueil est entre autres doté d'une cafétéria, d'un grand auditorium et d'un gymnase.

Mme Lafrance estime à 6,6 millions les coûts de rénovation. Elle estime que la Ville de Montréal pourrait y trouver son compte, puisqu'elle doit assumer des frais de location de 830 000 $ par an pour loger les groupes communautaires dans le quartier.

Le Comité d'action Mainbourg propose un mode de gestion de type coopératif sur le modèle du Centre communautaire et culturel Bois-de-Boulogne ou de celui du COVIQ du quartier Rosemont.

Services essentiels à Deux-Montagnes

Le Conseil des services essentiels a convoqué les représentants de Deux-Montagnes et ceux du syndicat des cols blancs (SCFP) à une audience publique qui se tient ce matin à Montréal.

Cette audience permettra au Conseil d'évaluer si les services essentiels proposés par le syndicat dans une liste sont suffisants, en prévision de la grève d'une durée indéterminée devant débuter jeudi prochain à minuit et une minute.

BRACELET TENNIS



1997 ou 14 carats

Total
0,50 carat 588 $ Prix courant 1176 $
1 carat 1088 $ Prix courant 2176 $
Aussi disponible jusqu'à 4 carats.

LE PARCHEMIN
DEPUIS 1966

Nos diamants et pierres précieuses sont sélectionné par le laboratoire Gemmologique du Canada.

Mezzanine, MÉTRO Berri UQAM, 1500, rue Berri
Montréal 845-5243 Sans frais 1-800-667-6878

Grande vente de déménagement*

En plus : livraison gratuite† et pas de TPS sur les meubles, les gros électroménagers et les appareils audio-vidéo††

30 $ à 100 $ de rabais
sur électroménagers Maytag
(jusqu'au 22 juin)

Jusqu'à 100 $ de rabais
sur tous les matelas et tous les canapés-lits

30 $ à 120 $ de rabais
sur tous les électroménagers Viking

Jusqu'à 200 $ de rabais
sur tout le mobilier en cuir

Jusqu'à 100 $ de rabais
sur tous les fauteuils d'appoint et toutes les tables d'appoint
(commandes spéciales comprises)



10 % de rabais
sur tous les tapis

Petits électroménagers à prix spéciaux

Cafetière Philips Modèle HD7220	34,99 $
Grille-pain Philips à 2 fentes Modèle KB5800C	19,99 $
Grille-pain Philips à 4 fentes Modèle KB5805C	29,99 $
Fer à repasser Black & Decker Modèle FL601	29,99 $

Oreillers Royal Velvet
Maintien souple, moyen ou ferme.
2 pour 19,99 $

Couettes Supreme
- Une place 44,99 $
- Deux places 54,99 $
- Grand 64,99 $

20 % de rabais
sur articles de cuisson «Pyrex» de Corning et Corning

EATON

*En vigueur jusqu'au 30 juin 1997. Tous les rabais s'appliquent aux prix courants étiquetés. **Eaton déduira du total de votre achat un montant équivalant à la TPS. L'offre pas de TPS ne comprend pas les téléviseurs GAOO de Panasonic, les audiocassettes et vidéocassettes pré-enregistrées et le mobilier pour enfants. Les offres de réduction de taxes ne peuvent être combinées à aucune autre. Magasins-entrepôts, centres de liquidation, nos magasins à Beloeil et Cavendish non compris. À l'intérieur du circuit de livraison Eaton.

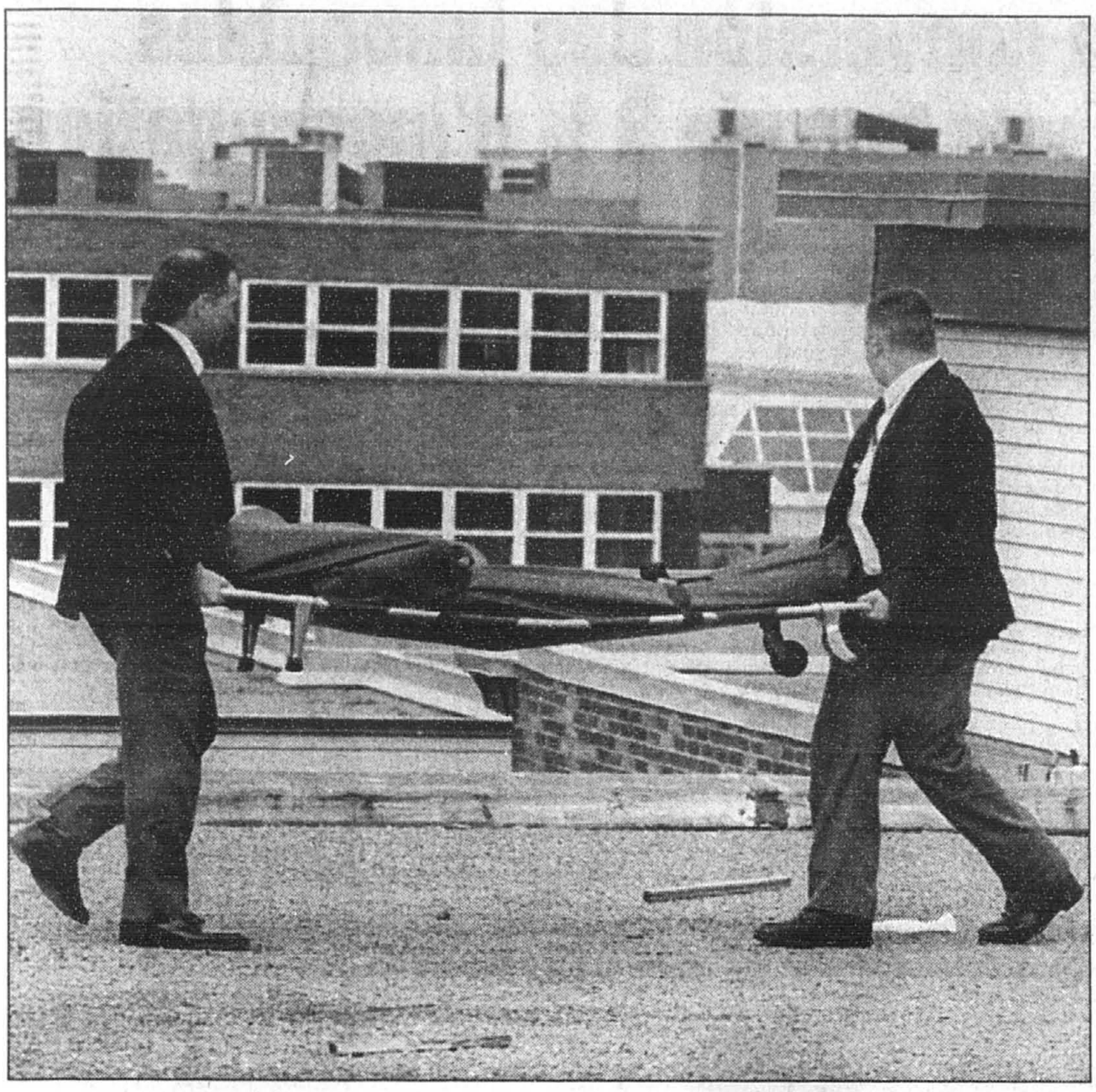


PHOTO ROBERT SKINNER, *La Presse*

On enlève le corps de Samuel Lyburg du toit où l'on a tenté de le brûler.

Assassiné dans son logis et transporté ensuite sur le toit

MARCEL LAROCHE

Après avoir été battu à mort, Samuel Lyburd a été transporté sur le toit d'un immeuble à logements où ses assassins ont tenté d'éliminer toute trace du crime en mettant le feu au cadavre.

C'est à cette stupéfiante réalité qu'en arrivent aujourd'hui les policiers de la CUM chargés d'élucider le meurtre de cet homme de 49 ans perpétré mardi soir dans l'appartement 28 du 3370, rue Goyer, dans le quartier Côte-des-Neiges, à Montréal.



PHOTO DENIS COURVILLE, *La Presse*

Samuel Lyburd, 49 ans.

C'est en apercevant des flammes surgissant du toit de l'édifice de quatre étages qu'un résidant du secteur a appelé le 911, vers 23 h mardi. À leur arrivée, les policiers de la CUM se sont précipités sur le toit pour y découvrir le corps inerte d'un individu dont les vêtements partiellement calcinés laissaient encore échapper de la fumée. Des techniciens d'Urgences Santé n'ont rien pu faire pour la victime qui avait déjà rendu l'âme.

Les policiers ont dressé un périmètre de sécurité sur le toit de l'immeuble, ainsi que dans le corridor et l'escalier menant à l'appartement 28, où des traces de sang laissaient susposer qu'une partie du drame s'était déroulée à cet endroit.

L'enquête menée par les sergents-détectives Réal Meloche et Roger Agnessi, des homicides du SPCUM, a rapidement démontré que l'homme découvert sur le toit était Samuel Lyburd, le locataire de l'appartement 28. Lyburd aurait été tué dans son logement, entre 21 h et 23 h mardi, mais personne ne semble avoir été témoin du drame.

L'autopsie pratiquée hier a révélé que la victime est morte des suites d'un traumatisme crânien résultant de coups assénés avec un objet contondant.

Les policiers ignoraient toujours, hier, le mobile de ce 25e meurtre commis depuis le début de l'année dans l'île de Montréal.

On cherche des fonds pour la maison Smith

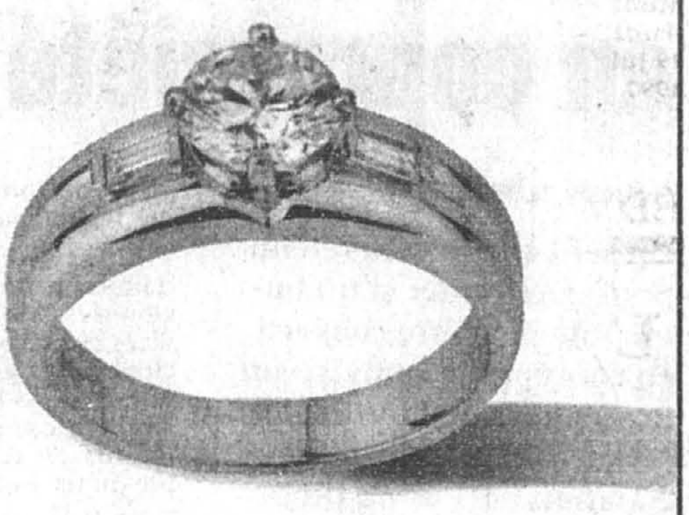
Les Amis de la montagne viennent de lancer une campagne de financement afin de restaurer la maison Smith, un des bâtiments municipaux du parc du Mont-Royal qui a servi de musée de la chasse et de la nature avant sa fermeture en 1988.

L'organisme, qui s'est vu confier par la Ville la rénovation du bâtiment et sa gestion pour les vingt prochaines années, s'est fixé comme objectif de recueillir 1,1 million de dollars, dont la plus grande partie auprès du secteur privé.

La Ville de Montréal a déjà donné une somme de 100 000 $ et le ministère de la Métropole, 10 000 $.

Les Amis de la montagne comptent aménager au rez-de-chaussée du bâtiment un bureau d'information et d'accueil, une boutique et une exposition permanente sur l'histoire, la faune et la flore de la montagne. Le premier étage abritera un centre de documentation, une salle d'audiovisuel et des salles d'animation et de réunion, tandis que le dernier étage sera transformé en bureaux à l'usage de l'organisme et de l'administration du parc.

Les travaux de restauration comprendront la réparation et la finition de la maçonnerie et des surfaces de plâtre et de bois. On en profitera pour rendre l'édifice conforme aux normes de santé et de sécurité publiques en installant un système de gicleurs, en y ajoutant de nouvelles toilettes et en y perçant une nouvelle issue de secours. Le coût des travaux est évalué à 850 000 $. Une somme de 100 000 $ a été prévue pour l'ameublement. De son côté, la Ville de Montréal a accepté de couvrir les frais annuels de fonctionnement et d'entretien du bâtiment.



Sept raisons pour acheter un diamant chez Birks

Confiance : Notre réputation d'honnêteté et d'intégrité
Valeur : Taille parfaite des diamants et prix compétitifs
Qualité : Une bijouterie fine conçue dans le studio de joaillerie Birks
Expertise : Plus de 115 ans d'expérience et de savoir-faire
Garantie : Un engagement clair envers nos consommateurs
Club Prestige Sans Intérêt : Avec tout achat de 1 000 $ ou plus
Ecrin en Argent : Une tradition unique de Birks

BIRKS
JOAILLIERS DEPUIS 1879

1240, SQUARE PHILLIPS 397-2511 • FAIRVIEW POINTE-CLAIRE • CENTRE ROCKLAND
CARREFOUR LAVAL • PROMENADES ST-BRUNO

OSEZ COMPARER L'INTREPID

Comparez l'Intrepid de Chrysler, qui, en plus d'avoir remporté un prix d'excellence pour le design de sa cabine avancée, est offerte à un prix raisonnable et propose la plus grande quantité de caractéristiques de série. Aucune autre berline familiale n'en offre autant!



La différence de l'Intrepid: plus de puissance, plus de caractéristiques, meilleur rapport qualité-prix.

Caractéristiques	Intrepid 22C	Camry CE	Lumina 1SA	Accord EX	Taurus GL 161A
Moteur	3,3L V6	2,2L 4 cyl.	3,0L V6	2,2L 4 cyl.	3,0L V6
Chevaux	161	133	160	130	145
Deux sacs gonflables	✓	✓	✓	✓	✓
Climatiseur	✓	optionnel	✓	✓	✓
Transmission automatique	✓	optionnel	✓	optionnel	✓
Radio-cassette AM/FM	✓	✓	✓	✓	✓
Glaces électriques	✓	optionnel	optionnel	✓	✓
Verrouillage des portes électrique	✓	optionnel	✓	✓	✓
Phares antibrouillard	✓	N/D	N/D	N/D	N/D
Deux miroirs électriques chauffants	✓	non chauffants/manuels	non chauffants	non chauffants	✓
Volant inclinable	✓	✓	✓	✓	✓
Régulateur de vitesse	✓	optionnel	optionnel	✓	✓
Essuie-glace à balayage intermittent	✓	✓	✓	✓	✓

21 271 $* ou **268 $**** PAR MOIS.
LOCATION, TERME DE 30 MOIS.
COMPTANT INITIAL DE 3 700 $.

Association publicitaire des concessionnaires Chrysler Inc.

750 $ AUX DIPLÔMÉ(E)S
Remise en argent additionnelle de 750 $ à l'achat du véhicule Chrysler 1997 de votre choix en plus de tout autre rabais offert. Cette offre se termine le 31 décembre 1997.

Programme d'aide pour handicapés physiques
Tous les détails chez le concessionnaire.

VOTRE CONCESSIONNAIRE CHRYSLER QUELQU'UN DE FIABLE

*Transport (790 $), immatriculation, taxes et assurances en sus. ** Tarif mensuel établi d'après la description du véhicule ci-haut. Terme de 30 mois. Transport (790 $), immatriculation, assurances et taxes en sus. Sous réserve de l'approbation de Crédit Chrysler Canada Ltée. Le premier versement et un dépôt de sécurité seront exigés. Location pour usage personnel. Rachat non inclus. Le locataire est responsable de l'excédent de kilométrage après 51 000 km au taux de 9 ¢ le km. Le concessionnaire peut vendre/louer à un prix moindre. Jusqu'à épuisement des stocks.